

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté

François L'Italien

Lyne Nantel

Clément Bélanger Bishinga

JUIN 2014

Notices biographiques

François L'Italien. Chargé de projet pour l'IRÉC, il détient un doctorat en sociologie de l'Université Laval, où il est professeur associé. Il a réalisé un stage d'études doctorales en économie des institutions à l'Université de Toulouse-I. Il est membre du Groupe de recherche en économie de la forêt (GRÉFOR) et membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFCA).

Lyne Nantel. Chargée de projet pour l'IRÉC, elle détient une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal et poursuit des études de doctorat à l'Université Laval sur les programmes de soutien agricole, la stratégie de financement orientée vers la gestion des risques et l'impact pour l'avenir de la ferme familiale et le modèle agricole québécois.

Clément Bélanger Bishinga. Chargé de projet pour l'IRÉC, il détient une maîtrise en agroéconomie de l'Université d'Illinois ainsi qu'un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il a notamment été assistant de recherche sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie porcine américaine à l'Université d'Illinois. Il a aussi été chef d'équipe d'enquête économique sur le rôle du bétail dans la réduction de la pauvreté à Ndola en Zambie.

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)

© Institut de recherche en économie contemporaine

978-2-923203-38-6

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2014

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2014

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

Faits saillants

■ L'endettement des fermes au Québec a suscité depuis quelques années des commentaires et des analyses touchant plusieurs aspects de la question. Parmi ces contributions, le Rapport St-Pierre publié en 2009 a émis la thèse selon laquelle les fermes québécoises seraient surendettées et a avancé des propositions visant à refondre les politiques de soutien aux producteurs agricoles. Selon ce Rapport, ces politiques seraient un obstacle, dans leur version actuelle, à une gestion financière efficace des fermes en éloignant les producteurs des signaux de marché.

■ Le présent rapport de recherche questionne aussi bien cette thèse que les propositions avancées dans le Rapport St-Pierre. D'une part, à la lumière des données statistiques disponibles, l'affirmation selon laquelle les fermes québécoises seraient surendettées nous apparaît devoir être nuancée. Au moins deux facteurs doivent être considérés afin de produire une analyse de l'endettement des établissements au Québec :

- 1) Remettre les stratégies financières des producteurs québécois dans le contexte de l'arrangement institutionnel qui est le sien, un arrangement qui a incarné des choix de société réalisés par le Québec au cours des dernières décennies concernant le développement de son agriculture. Cette remise en contexte permet d'établir des comparaisons plus adaptées avec d'autres ensembles comme celui des provinces canadiennes.
- 2) Remettre en perspective le niveau d'endettement des fermes québécoises en interrogeant d'autres indicateurs financiers pertinents présentant un tableau d'ensemble des stratégies financières des producteurs. S'agissant de l'endettement, il s'avère particulièrement important d'observer si les producteurs obtiennent de leur passif un effet de levier positif qui se traduit par une augmentation des capacités d'investissement et une rentabilité accrue des capitaux propres.

■ Ainsi, il importe d'abord de tenir compte du fait que les politiques de soutien aux producteurs agricoles relèvent de choix sociaux concernant le modèle de ferme privilégié au Québec, un modèle qui a valorisé :

- 1) l'agriculture de métier pratiquée par un propriétaire-exploitant;
- 2) l'ancrage d'établissements de petite et moyenne taille dans l'ensemble des régions du Québec;
- 3) une présence dans tous les secteurs de production, selon des perspectives de développement à long terme.

À la lumière des données disponibles, on peut constater que le Québec se distingue du reste du Canada sur le plan du rythme de décroissance du nombre d'établissements et du niveau de capitalisation moyen des fermes. Cela s'explique par la présence de politiques de soutien qui ont permis d'incarner ces choix de société. À ce titre, l'évaluation que l'on peut en faire doit tenir compte de cette fonction stratégique qui a été impartie à ces programmes.

■ Ensuite, le rapport a identifié trois indicateurs financiers généraux (taux d'endettement, productivité du capital et ratio de la rentabilité économique simplifiée) afin d'élargir les bases de l'analyse et de fournir un portrait plus précis des stratégies financières des producteurs. Sur la base des données statistiques disponibles, les auteurs ont procédé aux constats suivants :

- 1) Si le taux d'endettement moyen des fermes québécoises est effectivement plus élevé que la moyenne canadienne des établissements agricoles, la productivité du capital, mais surtout la rentabilité économique des établissements tendent à montrer que les producteurs québécois tirent de cet endettement un effet de levier globalement positif.
- 2) Si cet effet de levier est positif, il semble cependant qu'on peut faire mieux pour les stratégies financières déployées par les producteurs. La période de bas taux d'intérêt à laquelle nous assistons depuis quelques années constitue une occasion privilégiée pour assainir les bilans des fermes et optimiser l'utilisation des ressources financières

■ Sur la base de cette analyse nuancée, les auteurs interrogent enfin les propositions avancées dans le Rapport St-Pierre, qui relèvent d'un autre paradigme de gestion du risque entrepreneurial. Si le niveau d'endettement moyen des producteurs québécois est élevé, cela ne semble pas devoir justifier l'abandon des programmes actuels de soutien aux producteurs. Le rapport suggère que des mesures de soutien adaptées pourraient être mises en place dans les meilleurs délais afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier de la relève agricole confrontée à plusieurs obstacles dans le processus d'établissement.

Table des matières

Introduction	1
CHAPITRE 1	
Régulation des marchés agricoles et sécurité du revenu : aux origines de l'arrangement institutionnel actuel	3
1.1 La modernisation de l'agriculture et les mesures de régulation des marchés agricoles au Québec	3
1.1.1 La mise en marché collective des produits agricoles	4
1.1.2 La politique de la gestion de l'offre	4
1.2 L'activité agricole devant les risques et les insécurités	5
1.3 Comprendre les impacts des mesures de sécurité et de stabilisation	7
CHAPITRE 2	
Les transformations des politiques agricoles de financement et de crédit	11
2.1 La reconfiguration des activités de prêt agricole au Québec	11
2.2 Un intérêt soutenu des institutions financières privées pour le prêt agricole	13
2.3 Le modèle agricole québécois à l'épreuve des tendances à la consolidation du secteur .	15
CHAPITRE 3	
Survol du profil financier de l'agriculture au Québec	17
3.1 Taux d'endettement	18
3.2 Productivité du capital	20
3.3 Ratio de la rentabilité économique simplifiée	22
CHAPITRE 4	
La situation financière de l'agriculture au Québec en perspective : une comparaison avec le Canada.	25
4.1 Une comparaison utile	26
4.1.1 Taux d'endettement comparé	26
4.1.2 Productivité du capital comparée	28
4.1.3 Rentabilité économique simplifiée comparée	29
4.2 Deux graphiques synthèses	32
4.2.1 Taux d'endettement et productivité du capital	32
4.2.2 Valeur et variance de la rentabilité économique simplifiée	33
Conclusion	37

Bibliographie	39
Annexe 1 Définitions utiles provenant de Statistique Canada	43
Annexe 2 La situation financière de l'agriculture au Québec en perspective : une comparaison avec le Canada (toutes provinces)	46

Introduction

Depuis le début des années 2000, l’endettement des fermes est devenu un thème central dans les débats sur l’avenir de l’agriculture au Québec. Au carrefour des dynamiques économiques agricoles et des politiques publiques, ce thème est au cœur des choix de développement de l’agriculture québécoise réalisés au cours des dernières décennies. Ces choix ont pris appui sur un arrangement institutionnel particulier misant sur la complémentarité des capacités d’initiative des producteurs agricoles et sur des mécanismes de soutien adaptés aux conditions d’opération dans le secteur.

Parmi les documents ayant contribué à relancer le débat sur la question de l’endettement, le Rapport St-Pierre publié en 2009 a proposé une interprétation particulière de la situation financière des fermes au Québec. Selon ce rapport, le haut niveau d’endettement des fermes québécoises serait principalement attribuable à la nature même des programmes de financement tels que l’ASRA, programmes qui éloigneraient les producteurs des signaux de marché et introduiraient des distorsions structurelles entraînant une hausse problématique du niveau d’endettement des fermes. Ainsi, « le Programme ASRA, combiné à la gestion de l’offre, procure à 90 % des entreprises agricoles québécoises un cadre sécuritaire sans pareil. La garantie de revenus sur laquelle elles ont pu compter a créé des conditions favorables à un endettement qui est devenu excessif » (St-Pierre, 2009 : 24).

Selon le rapport, le niveau d’endettement moyen des établissements agricoles au Québec aurait atteint un seuil critique : au regard des ratios moyens d’endettement prévalant à l’échelle canadienne, l’agriculture québécoise serait surendettée. Pour remédier à une situation devenue dramatique, le Rapport St-Pierre propose de convertir le programme d’assurance collective où sont mutualisés les risques associés aux variations de marché, en un programme d’assurance individualisé où les producteurs seraient appelés à s’exposer davantage aux conditions de marché.

Au regard des données financières disponibles, il est possible d’interroger aussi bien le diagnostic que le traitement proposés par le Rapport St-Pierre. D’une part, il n’est pas certain que l’endettement des fermes au Québec est devenu à ce point « excessif » : entre un endettement important, qui pourrait à l’avenir devenir préoccupant et une situation de surendettement, il y a une marge importante. Ainsi, si cet endettement est en mesure de se traduire par une augmentation de la rentabilité des capitaux propres des producteurs, c’est-à-dire de produire un effet de levier positif, il sera plus difficile de parler de surendettement. D’autre part, rien n’indique que la solution au problème de l’endettement des fermes doit nécessairement passer par l’abandon de l’actuel paradigme de gestion des risques. Laisser entendre que l’accroissement de l’insécurité est un meilleur moyen de gérer le risque et d’améliorer la situation de l’agriculture au Québec est au minimum questionable.

Le présent rapport de recherche voudrait jeter un regard nuancé sur la situation financière et la question de l’endettement des fermes, un regard mettant en perspective les performances financières de l’agriculture québécoise. Des comparaisons avec le reste du Canada et les États-Unis sont certes importantes à faire, mais encore faut-il comparer des comparables : l’agriculture au Québec s’est déployée grâce à des mécanismes institutionnels issus des choix de société importants qui ont forgé un modèle agricole particulier. C’est sur le fond de ces mécanismes que les producteurs agricoles du Québec élaborent des stratégies de développement qui se sont insérées dans des univers de contraintes et de possibilités qu’il faut prendre en compte et évaluer le plus fidèlement possible.

Les débats collectifs qui définissent les balises du modèle agricole québécois et qui spécifient les modalités par lesquelles l'agriculture pourra relever les défis qui pointent à l'horizon nécessitent des éclairages de cet ordre. Il s'agit d'abord de bien cadrer les problématiques, dont celle de l'endettement, afin d'esquisser des propositions adaptées aux caractéristiques des établissements agricoles de toutes les régions du Québec.

Ce rapport est composé de quatre chapitres :

- 1.** Celui sur la « **Régulation des marchés agricoles et sécurité du revenu** » revient sur les choix de société qui ont prévalu dans l'élaboration des politiques de soutien à l'agriculture québécoise;
- 2.** Celui sur les « **Les transformations des politiques agricoles de financement et de crédit** » présente de quelles manières le modèle agricole québécois s'est progressivement adapté aux transformations financières de son environnement;
- 3.** Celui sur le « **Survol du profil financier de l'agriculture au Québec** » vise à brosser un tableau contrasté de l'endettement et de ses principaux effets sur l'agriculture québécoise, ainsi que de dynamiques financières propres aux différents secteurs de production.
- 4.** Celui sur « **La situation financière de l'agriculture au Québec en perspective : une comparaison avec le Canada** » propose de mettre en perspective les principales caractéristiques financières de l'agriculture québécoise en les comparant avec l'ensemble canadien.

CHAPITRE 1

Régulation des marchés agricoles et sécurité du revenu : aux origines de l'arrangement institutionnel actuel

Aborder la question de l'endettement des fermes au Québec renvoie d'abord au cadre institutionnel plus large dans lequel cette question s'inscrit. Au cours de son histoire, la société québécoise a réalisé des choix concernant le type de soutien qu'elle souhaitait donner à son agriculture afin qu'elle puisse à la fois prospérer et assurer des fonctions de premier plan pour le développement des régions et des milieux de vie. Ces choix ont jeté les bases d'un modèle agricole particulier qui comprend des institutions qui lui sont propres et qui lui ont permis de relever les défis qui pointaient. Ce modèle a fourni aux producteurs des outils de développement leur permettant d'élaborer des stratégies d'entreprise adaptées aux contraintes avec lesquelles ils ont dû et doivent toujours composer. Afin d'éviter les diagnostics tronqués ou les comparaisons hors contexte quant à l'endettement des fermes québécoises, il convient d'abord de rappeler l'origine des mécanismes régulateurs dont s'est doté le Québec afin de soutenir le développement de son agriculture.

1.1 La modernisation de l'agriculture et les mesures de régulation des marchés agricoles au Québec

L'origine des mesures actuelles de régulation des marchés agricoles au Québec peut être trouvée dans les débats entourant la Commission Héon. Mise sur pied dans le contexte de la crise du revenu agricole des années 1950, cette Commission avait été mandatée pour développer des pistes de solution pour améliorer les conditions de production et de mise en marché agricoles au Québec. Au cours des audiences publiques tenues lors de cette Commission, la modernisation de l'agriculture a été présentée et défendue comme étant capitale, et sans laquelle on prédisait la fin de l'agriculture nationale (Morisset, 2010). Selon ses partisans, ce virage exigeait l'adaptation d'au moins 100 000 exploitations agricoles aux conditions de l'agriculture marchande, sans quoi elles risquaient de devoir tout simplement disparaître. Cet engagement en faveur d'une agriculture modernisée, insérée dans une économie de marché et basée sur une spécialisation des activités, a été largement repris et endossé dans les conclusions du rapport.

Si elles avalisaient la rupture que représentait l'intégration de l'agriculture aux structures de marché, de l'autre côté ces conclusions reconnaissaient du même souffle les risques engendrés par cette activité et l'importance d'y remédier. Cette modernisation devait être réalisée, soit; mais elle devait s'accompagner de dispositions générales visant offrir à l'agriculture québécoise les moyens nécessaires pour assurer son développement à long terme et relever les défis posés par son environnement financier. Face aux vecteurs de consolidation et d'intégration oligopolistique qui traversent l'agriculture (Dupont, 2009), des institutions économiques devaient être mises en place pour donner à l'agriculture québécoise les moyens de rivaliser avec des acteurs aux moyens organisationnels et financiers disproportionnés.

Le cadre d'analyse derrière ces propositions doit être rappelé : l'objectif d'une transition maîtrisée traduisait alors un choix de société concernant l'agriculture et l'avenir de l'économie québécoise, un choix valorisant un modèle déterminé de ferme situé au cœur de la réalité sociale et de la prospérité économique des régions du Québec, soit le modèle de la ferme indépendante de petite et moyenne taille. Pour assurer le développement à long terme de ce modèle dans toutes les régions et pour s'assurer que l'ensemble des filières de production agricole peut se développer à long terme, des mécanismes de stabilisation et de sécurité de revenu des producteurs devaient être mis en place (Kesteman, 2004). Ce modèle de ferme a été au centre des délibérations collectives, lesquelles ont débouché sur l'arrangement institutionnel dont le Québec d'aujourd'hui a hérité.

1.1.1 La mise en marché collective des produits agricoles

C'est ainsi que la Commission Héon va recommander l'application de mécanismes et de mesures permettant de soutenir les producteurs. Cette recommandation va notamment se concrétiser par la *Loi sur la mise en marché collective des produits agricoles* (1956), instituée parallèlement à l'élaboration des programmes à frais partagés (« plans conjoints »)¹. Constituant l'un des piliers du modèle agricole québécois, ces mesures pour la négociation collective et la définition d'un coût de production avaient trois objectifs : 1) corriger l'asymétrie de la relation d'affaires entre les producteurs et les acheteurs en instaurant des lieux de négociation; 2) viser l'intérêt général en mutualisant notamment les coûts associés aux disparités régionales et 3) assurer une planification optimale de la mise en marché de la production agricole (Royer, 2013). En raison de l'importance économique de l'agriculture, les organisations agricoles et l'État reconnaissaient l'importance et la légitimité du soutien et de l'encadrement publics pour le développement des exploitations indépendantes et familiales de ce secteur.

Les bénéfices de la *Loi sur la mise en marché collective* allaient être soulignés à plusieurs reprises depuis ce temps, notamment dans le Rapport Pronovost, qui a affirmé que « les agriculteurs ont tiré profit de leur regroupement et le pouvoir de négociation accru ainsi obtenu s'est effectivement traduit, à leurs yeux, par une amélioration de leur condition économique » (CAAAQ, 2008 : 78). En effet, devant les pressions du marché et la concentration des secteurs en amont et en aval de la production, cette stabilisation, voire ce relèvement des prix semble avoir amélioré les conditions de revenu pour les agriculteurs.

1.1.2 La politique de la gestion de l'offre

Un autre pilier du modèle agricole québécois allait être institué quelques années plus tard, alors que les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place une politique de gestion de l'offre. Cette modalité de contingentement effective dans cinq filières de production (lait, volaille, dindons, œufs de consommation et œufs d'incubation) venait garantir la stabilité de production pour ces denrées de base, dont les prix agricoles ne faisaient que chuter depuis les années 1970. Au moyen de quotas, les gouvernements allaient dorénavant encadrer les quantités à produire, de manière à éviter la surabondance de produits agricoles. Cette réglementation des marchés visait à assurer une stabilité et une rentabilité aux producteurs, tout en garantissant à la fois un

1. Le programme à frais partagés (« plan conjoint ») est un outil mis à la disposition des agriculteurs d'un même secteur de production qui leur permet de négocier collectivement l'ensemble des mesures et des modalités encadrant la mise en marché d'un produit agricole. Aujourd'hui, il existe dix-sept programmes à frais partagés en agriculture et trois dans le secteur des pêches maritimes. Selon le rapport Pronovost, « on estime ainsi que 85 % des recettes agricoles québécoises proviennent des ventes réalisées sous ce régime de mise en marché collective » (CAAAQ, *Rapport final*, p. 76).

approvisionnement continu aux consommateurs de produits de base à un prix stabilisé. La gestion de l'offre a également reposé sur le principe de couverture des coûts de production, ce qui assure aux producteurs de toucher un revenu décent leur permettant de vivre de leur production.

Cette mesure de stabilisation des conditions de production a, elle aussi, incarné un choix de société concernant l'importance de soutenir la prospérité d'un modèle de ferme de petite et moyenne taille, enraciné dans la réalité sociale et économique de toutes les régions. À la différence des autres formes de mise en marché collective, cette mesure de soutien implique directement l'action du gouvernement fédéral. En effet, ce dernier doit s'engager à contrôler les importations en appliquant notamment des droits de douane dissuasifs pour les produits soumis à la gestion de l'offre au Québec et au Canada. Sans surprise, les pressions sont fortes aujourd'hui lorsqu'il est question de négocier les ententes multilatérales ou bilatérales, pour que le Canada renonce à ce type de mesures de régulation du marché pour se conformer plus rigoureusement aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ^{1a}

1.2 L'activité agricole devant les risques et les insécurités

Si la réorganisation du milieu agricole était la principale préoccupation de la Commission Héon, la problématique relative à la situation financière difficile et à la crise du revenu n'avait toujours pas trouvé de véritables solutions. L'instabilité des revenus agricoles menaçait la ferme familiale et indépendante qui avait peu de marge de manœuvre devant l'ensemble des facteurs de risque. Il faut reconnaître qu'en plus de devoir composer avec les aléas climatiques et les enjeux sanitaires, les agriculteurs sont fortement exposés à d'autres risques tout aussi importants. À ce chapitre, il est possible de relever :

■ **les risques de marché** : les risques, conjugués aux risques naturels et à une demande de produits agricoles qui demeure inélastique aux prix, ont pour effet de créer des variations importantes et incessantes du revenu des exploitations agricoles.

■ **les risques financiers** : les exploitations agricoles étant fortement capitalisées, les variations des taux d'intérêt ont un impact significatif sur leur trésorerie et sur leur pérennité.

■ **les risques structurels** : dans le contexte accru de la consolidation des exploitations agricoles, les risques structurels réfèrent aux variations des grandes politiques agricoles à l'échelle internationale (OMC, ALENA), à l'échelle nationale (politique sur la gestion de l'offre) et à l'échelle locale (politiques environnementales) » (Cantin et Lafrance, 2003 : 4-5).

Devant ces risques, différentes mesures et politiques pouvaient être adoptées afin de limiter la vulnérabilité des producteurs. Selon les interventions publiques, le soutien offert aux producteurs peut être de différentes natures (Lachapelle, 2007a : 105) :

■ **Soutien conjoncturel (ou stabilisation du revenu)** : « compensation nécessaire pour garantir un niveau de revenu unitaire équivalant au prix moyen de sa valeur marchande au cours des dernières années »;

1a. Lors des négociations du dernier Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, la gestion de l'offre a été l'un des principaux points d'achoppement. Les détails de l'entente ne sont pas encore tous connus, mais le Canada a cependant accepté d'augmenter les quotas d'importation de fromages européens. Cette mesure aura vraisemblablement un impact considérable sur l'ensemble de la filière laitière québécoise.

■ **Soutien concurrentiel** : « le soutien qu'un gouvernement offre à son secteur pour compenser le soutien que ses concurrents reçoivent de leur gouvernement »;

■ **Soutien structurel** : soutien permettant de « pallier les problèmes structurels d'une production ».

Au début des années 1970, la question du revenu agricole a été directement abordée par la Commission April d'où émergea la *Loi sur l'assurance stabilisation du revenu agricole* (1975). Depuis son établissement jusqu'à aujourd'hui, le programme d'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA)² représente l'une des principales mesures visant à garantir un revenu positif net et stable aux producteurs. Afin d'offrir une sécurité de revenu à ces derniers, l'ASRA a adhéré au principe de parité de revenu avec le salaire estimé d'un ouvrier spécialisé. Dans le cas des productions visées par le programme, l'ASRA intervient lorsque le prix obtenu sur le marché est inférieur au coût stabilisé. Cette compensation assure donc une stabilité de revenu tout en diminuant l'exposition des agriculteurs aux facteurs de risque avec lesquels ils doivent composer. D'autres programmes de sécurité du revenu sont également offerts aux producteurs, dont notamment les programmes d'assurance récolte (ASREC) et les crédits d'impôt fonciers.

En plus des programmes de sécurité de revenu, le gouvernement du Québec intervient dans le financement agricole par l'entremise de la Financière agricole du Québec (FADQ). On doit donc distinguer les interventions qui visent la stabilité et la sécurité de revenu, du financement agricole destiné au crédit et au service du prêt. Ces deux interventions, on le sait, sont aujourd'hui assurées entre autres par la Financière agricole du Québec, dont la fonction de créiteur est largement relayée par les institutions financières privées dont la participation ne doit pas être sous-estimée.

Au palier fédéral, les producteurs bénéficient également des programmes de stabilisation et de soutien du revenu dont les plus connus sont Agri-Stabilité, qui permet de stabiliser les revenus en cas de baisse de la marge de production et Agri-Investissement qui constitue un programme pour pallier des pertes minimes et pour soutenir l'investissement à partir d'un compte épargne « conjoint » producteur et gouvernement fédéral. Ces programmes fédéraux interviennent toutefois sur la base non pas d'une compensation établie en fonction d'un *coût de production stabilisé*, mais sur la base d'un calcul reposant sur la marge de référence historique pour chaque exploitation agricole. Avant avril 2013, les agriculteurs qui adhéraient au programme Agri-Stabilité pouvaient espérer obtenir une compensation lorsque leur marge baissait de plus de 15 % relativement à leur marge de référence. Aujourd'hui, ce seuil de compensation est passé à 30 %. Malgré le caractère universel d'une mesure comme celle que propose Agri-Stabilité, une étude récente a souligné que ce type de soutien ne convenait pas aux fermes affichant des revenus plus faibles. Dans cette optique, l'objectif de ce type de programme repose sur le principe que l'intervention publique répond principalement aux besoins de soutien conjoncturel (ICAP, 2011 : 24). Autrement dit, plutôt que de se limiter à une logique strictement sectorielle reposant sur le principe des avantages comparatifs, ce type de programme intègre d'autres objectifs ou fonctions, notamment en soutenant l'occupation du territoire et en assurant la présence de l'agriculture québécoise et canadienne dans toutes les filières de production.

2. L'ASRA est une intervention basée sur le coût de production. Le programme fonctionne de la même manière qu'une assurance collective où les primes sont financées au tiers par les producteurs et aux deux tiers par le gouvernement. Les agriculteurs et les producteurs qui adhèrent à l'ASRA le font sur une base de cinq ans et doivent assurer l'ensemble de leur production d'unité produite. Chaque filière de production définit le minimum assurable pour bénéficier du programme.

Les politiques de sécurité du revenu servent à garantir un revenu décent aux producteurs agricoles ainsi qu'à stabiliser leurs revenus qui ne sont pas à l'abri d'un nombre considérable de risques. Pour évaluer l'impact des interventions publiques en matière de politique de sécurité de revenus, il faut pouvoir apprécier l'impact de ce soutien selon les retombées directes et indirectes pour l'économie québécoise. Lorsqu'on brosse un portrait économique de l'ensemble du secteur agroalimentaire selon les recettes fiscales, le nombre d'emplois générés et les retombées directes et indirectes, l'intervention publique pour la stabilisation du secteur agricole apparaît justifiée (Doyon, 2009). C'est d'ailleurs dans cette optique que l'on peut évaluer les avantages à long terme pour le Québec des compensations structurelles dans certaines filières de production non dominantes (ovins, bovins, petites céréales), mais qui peuvent s'avérer déterminantes pour la vitalité économique et sociale de certaines régions.

1.3 Comprendre les impacts des mesures de sécurité et de stabilisation

Dans l'ensemble, l'intervention du gouvernement du Québec en matière de sécurité de revenu a permis de redresser la situation financière des producteurs agricoles œuvrant dans des filières couvertes par le programme de compensation basée sur le coût de production. De plus, en limitant leur exposition aux divers facteurs de risque liés à leurs activités, cette mesure a certainement eu un effet sur le phénomène de consolidation des exploitations agricoles au Québec. En effet, si l'on regarde l'évolution du secteur de la production agricole, le rythme de diminution du nombre de fermes est beaucoup moins rapide ici que dans les autres provinces du Canada³.

Tableau 1

Établissements agricoles au Québec et au Canada en 2011 et taux de croissance/décroissance depuis 2001

	Total nombre d'établissements (% Δ)	Lait (% Δ)	Céréales et Oléagineux (% Δ)	Porcs (% Δ)	Bovins (% Δ)	Volailles/ (% Δ)
QUÉBEC	29 437 (-8 %)	5 915 (-31 %)	3 849 (+18 %)	1 515 (-32 %)	3 154 (-37 %)	718 (-8 %)
ONTARIO	51 950 (-13 %)	4 036 (-36 %)	15 818 (+15 %)	1 235 (-51 %)	7 105 (-47 %)	1 619 (-7 %)
SASKATCHEWAN	36 952 (-27 %)	141 (-56 %)	22 195 (-29 %)	66 (-78 %)	7 314 (-40 %)	115 (-9 %)
CANADA	205 730 (-17 %)	12 207 (-33 %)	61 692 (-11 %)	3 470 (-53 %)	37 406 (-45 %)	4 484 (-9 %)

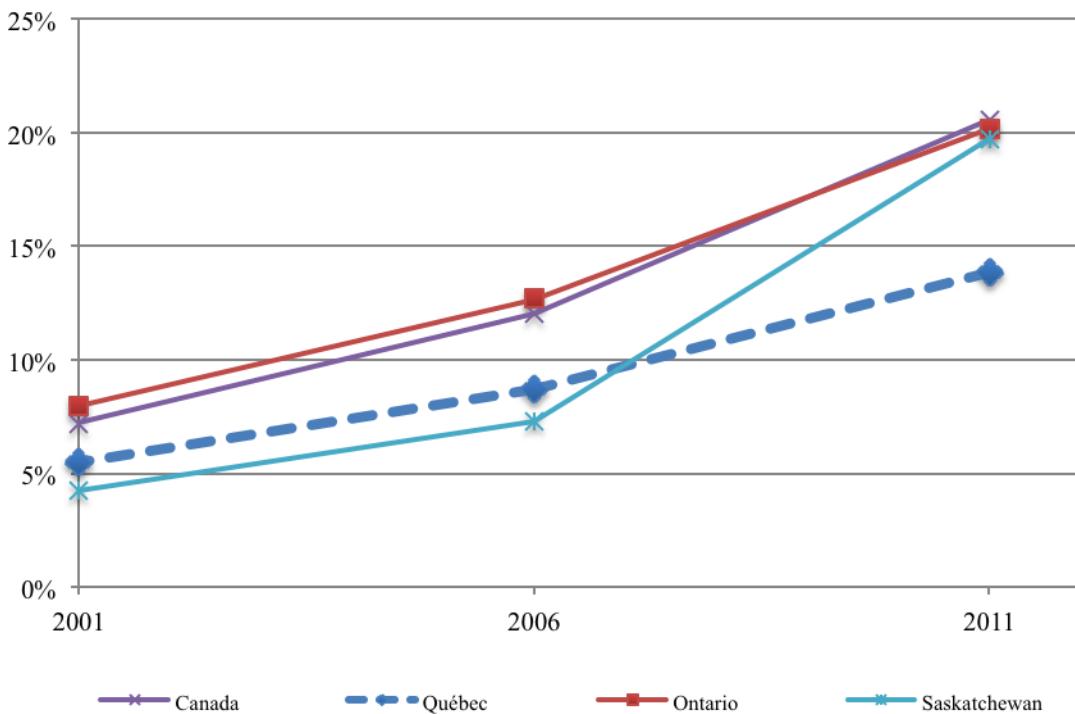
Source : STATISTIQUE CANADA Tableau 004-0014, compilation faite par les auteurs.

En parallèle, on constate que la consolidation des fermes québécoises ne s'effectue pas à la même vitesse que dans les provinces du Canada où le nombre d'établissements fortement capitalisés est de plus en plus élevé. Si cela a trait au profil de production très diversifié qui est celui du Québec, cela est aussi en lien avec le fait que les établissements de petite et moyenne taille demeurent l'épine dorsale du modèle québécois.

3. À l'exception de la Nouvelle-Écosse selon le recensement agricole de 2006-2011. Voir STATISTIQUE CANADA : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120510/t120510a001-fra.htm>.

Graphique 1

Part du nombre d'établissements agricoles ayant un capital agricole total supérieur à 2 millions (recensements de 2001, 2006 et 2011) (dollars courants)



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture, données sur les exploitations et les exploitants agricoles*, compilation faite par les auteurs^{3a et 3b}

Lorsque l'on aborde la question de l'endettement des producteurs agricoles, le principe de gestion des risques devient rapidement l'enjeu devant orienter l'intervention publique pour les programmes de financement (prêts et crédits) et l'aide à la stabilisation du revenu, sans distinction quant aux moyens utilisés ou encore aux fins visées. Force est de constater que les programmes de sécurité de revenu ont été récemment identifiés par certains observateurs comme la cause favorisant l'endettement des producteurs agricoles : trop de sécurité entraînerait dans plusieurs cas des stratégies de gestion déficientes, en particulier en matière d'endettement. C'est d'ailleurs sans détour que le Rapport St-Pierre publié en 2009 cible les programmes de sécurité du revenu agricole comme le facteur à l'origine d'un endettement excessif. Selon le Rapport, « l'ASRA devait donner de la sécurité; le sentiment de sécurité actuel est devenu dangereux pour certains, car il a permis un endettement excessif pour certains et n'a pas soutenu le développement d'habiletés à gérer le risque. » (St-Pierre, 2009 : 16). Et il ajoute plus loin : « L'ASRA est à considérer comme une cause majeure de l'endettement moyen excessif » (St-Pierre, 2009 : 18).

Des nuances importantes s'imposent à ce jugement catégorique. Si l'on peut raisonnablement convenir que la sécurité du revenu peut entraîner une augmentation de l'endettement, il importe cependant d'avoir tout le tableau avant d'affirmer qu'il s'agit là d'un endettement « excessif ». La relation entre endettement et sécurité du revenu recoupe en fait différents niveaux d'analyse, qu'il

3a. <http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/data-type-selection-type-donnees?geoId=240000000>

3b. <http://www.statcan.gc.ca/pub/95f0301x/t/html/4151262-fra.htm#24>

s'agit de bien distinguer pour mieux comprendre les stratégies financières des producteurs. En fait, analyser la relation entre l'endettement et la sécurité du revenu implique de distinguer au moins deux ordres de questionnements :

- Le premier a trait à l'évolution de l'environnement économique et financier du modèle agricole québécois, ainsi que la transformation du cadre agricole de financement et de crédit avec lequel les producteurs agricoles ont dû composer pour reproduire leurs modèles de fermes.
- Le second a trait à l'efficacité des stratégies d'endettement des producteurs qui ont été déployées pour faire face à l'évolution des conditions d'opération. Cette efficacité peut notamment se mesurer à travers des comparaisons avec les provinces canadiennes en autant qu'elles se fassent en tenant compte de la spécificité du modèle agricole québécois.

Examinons d'abord le premier ordre de questionnement en situant l'endettement des fermes dans le contexte de l'évolution des politiques agricoles de financement et de crédit afin de mettre en perspective les modalités selon lesquelles l'endettement des fermes québécoises a pris place dans le modèle d'affaires des producteurs. Sans cette mise en contexte, on ne peut comprendre les raisons qui ont mené ces derniers à recourir à un tel levier financier pour maintenir et développer leurs établissements.

Chapitre 2

Les transformations des politiques agricoles de financement et de crédit

Les marchés agricoles ont connu des évolutions impressionnantes au cours des dernières décennies, évolutions qui ont mis à l'épreuve la capacité du modèle agricole québécois à faire face à une nouvelle donne. Ainsi, alors que la valeur moyenne de l'actif agricole a connu une croissance modeste pour la plus grande part du siècle dernier, il en a été autrement à partir de la fin des années 1970, où la valeur moyenne de cet actif a connu une croissance fulgurante au Québec et dans l'ensemble du Canada. C'est précisément au cours de ces années que l'on a observé un accroissement marqué de la demande et de l'offre du crédit agricole destiné à l'amélioration et à la modernisation des infrastructures. Ces années sont aussi celles où les règles encadrant le secteur du crédit agricole ont connu plusieurs modifications majeures qui ont pesé lourdement dans la définition des stratégies financières des établissements. Ces transformations s'opèrent conjointement à une transition du modèle de production agricole, marquée par le passage vers une agriculture spécialisée et dépendante des marchés (Dupont, 2009 : 87).

2.1 La reconfiguration des activités de prêt agricole au Québec

Il convient d'abord de rappeler qu'avant les années 1970, les principaux prêteurs étaient les gouvernements québécois et canadien. Avant 1975, la *Loi sur le crédit agricole fédéral* autorisait la Société de crédit agricole à prêter en fonction du revenu de l'entreprise agricole. Cependant, à la suite d'une modification législative, le gouvernement allait dorénavant autoriser la société d'État « à consentir des prêts en fonction de la valeur marchande de l'entreprise » (Glenn, 1995 : 62). L'une des conséquences de cette modification législative a été la hausse considérable du prix des terres, désormais arrimé aux variations de l'évaluation de marché, ainsi que de la valeur du prix des quotas. Ces deux hausses ont gonflé substantiellement la valeur marchande des fermes sans accorder de priorité aux revenus agricoles comme principal critère d'admissibilité au crédit⁴.

Parallèlement à cette modification, l'offre du crédit est devenue plus importante dans la mesure où la part de la valeur marchande couverte par les prêts a aussi connu une augmentation (Glenn, 1995 : 63). Ainsi, lorsque l'on regarde l'évolution des montants maximums de prêts accordés, on constate qu'ils sont passés de 22 000 \$ en 1965, à 250 000 \$ en 1975 et à 550 000 \$ en 1978 (Lachapelle, 2007b : 34). L'augmentation des montants maximums entre les années 1975 et 1978 témoigne de l'impact de cette modification des règles encadrant le prêt agricole sur les stratégies des producteurs, mais aussi sur les banques et les prêteurs privés.

Car l'un des objectifs poursuivis avec cette modification était d'attirer des prêteurs institutionnels du secteur privé. Pour le secteur bancaire, le secteur agricole représentait une activité à haut risque et affichait des rendements moins attrayants que d'autres secteurs. Généralement, les prêts

4. Dans le secteur laitier, la spéculation sur les quotas s'est poursuivie pour atteindre des sommets au début des années 2000.

Ce n'est qu'en 2007 que la Fédération des producteurs de lait est intervenue pour plafonner le prix du quota. Cette régulation du marché des quotas a été justifiée notamment par le fait qu'elle permettait de favoriser l'entrée de la relève agricole dans le métier, une relève dont les conditions d'endettement étaient déjà très importantes.

bancaires privés qui étaient consentis affichaient des taux d'intérêt très élevés. C'est ainsi qu'au tournant des années 1970, grâce à cette modification des règles de prêt, mais aussi par l'application de mesures de régulation du marché et la mise en place de programmes visant à assurer une sécurité de revenu aux producteurs agricoles, les institutions financières ont commencé à porter un intérêt certain au secteur agricole. Ce nouvel arrangement institutionnel donnait aux institutions financières des garanties abaissant substantiellement le niveau d'exposition au risque en même temps qu'il canalisait vers l'agriculture des capitaux privés destinés à la croissance des établissements.

Ainsi, le gouvernement du Québec a-t-il mis de l'avant des mesures afin d'attirer le placement privé dans l'agriculture québécoise de manière à élargir l'offre de prêt aux producteurs ainsi qu'à soutenir l'expansion des institutions financières au sein de ces marchés. En 1978, Québec adoptait la *Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées*, mettant en place un système de prêts dit « tandem » où l'État se portait dorénavant garant auprès des institutions bancaires en cas de perte. À partir de ce moment, la Société du financement agricole (rebaptisée depuis la Financière agricole du Québec) garantissait « au prêteur un remboursement partiel des pertes subies (en plus de subventionner les taux d'intérêt) » (Glenn, 1995 : 63). Non seulement assurait-il la fonction de garantie de prêt auprès des banques, mais l'État québécois avait aussi un rôle supplémentaire puisqu'il assistait les producteurs qui ne trouvaient aucune institution privée pour leur consentir un prêt (Glenn, 1988 : 22).

En parallèle, au Canada, on a assisté à une modulation similaire des règles de financement agricole accordant un rôle de plus en plus grand aux institutions bancaires privées. Cette tendance en matière de règle du financement correspond à la mise en place d'interventions étatiques visant à diminuer l'exposition des agriculteurs aux risques de marché. Ainsi, la part des prêts consentis directement par le gouvernement canadien est passée de 69,3 % en 1973 à 20,5 % en 1981 (Glenn, 1988 : 20), l'autre partie étant assurée par les institutions privées. Dans ce contexte d'augmentation du niveau d'endettement des fermes, on comprend que ce sont les institutions bancaires privées qui, en augmentant l'offre de crédit, occupent une part de plus en plus importante de ce marché : la part totale du passif agricole détenue par ces institutions financières n'a cessé de croître au cours des dernières décennies (Glenn, 1988 : 20).

Bien qu'il existe peu d'analyses sur le rôle des institutions bancaires et sur l'influence de leurs stratégies sur l'inflation de la valeur marchande des fermes et sur la situation d'endettement des producteurs, on trouve certains commentaires d'analystes pointant l'impact manifeste des institutions privées sur l'état de l'endettement des exploitations agricoles. Comme le rapporte Jane Matthews Glenn, « [l']entrée en force de telles institutions sur le marché du crédit agricole [a eu] un effet inflationniste certain sur la valeur de l'actif agricole » (Glenn, 1995 : 64). Soulignons que le Rapport St-Pierre soulève également la présence accrue des institutions bancaires dans le secteur du crédit agricole. Décrivant les années 1970, le Rapport dit ceci : « c'est ainsi qu'on a vu arriver dans les campagnes une véritable escouade de jeunes conseillers en financement agricole qui, encore aujourd'hui, pratique une surenchère pour accaparer les parts de marché du crédit agricole, accroissant pour la clientèle les bonnes raisons d'emprunter » (St-Pierre, 2009 : 24). Malgré ce constat important, le Rapport a passé sous silence l'impact des changements législatifs apportés à l'encadrement du financement agricole lorsqu'il dresse le portrait des causes de l'endettement des fermes agricoles au Québec. De toute évidence, les modifications apportées au système de crédit agricole en vigueur, modifications qui autorisaient à consentir des prêts en fonction de la valeur marchande des fermes, a pourtant eu une incidence majeure sur les conditions et la croissance de l'offre du crédit agricole.

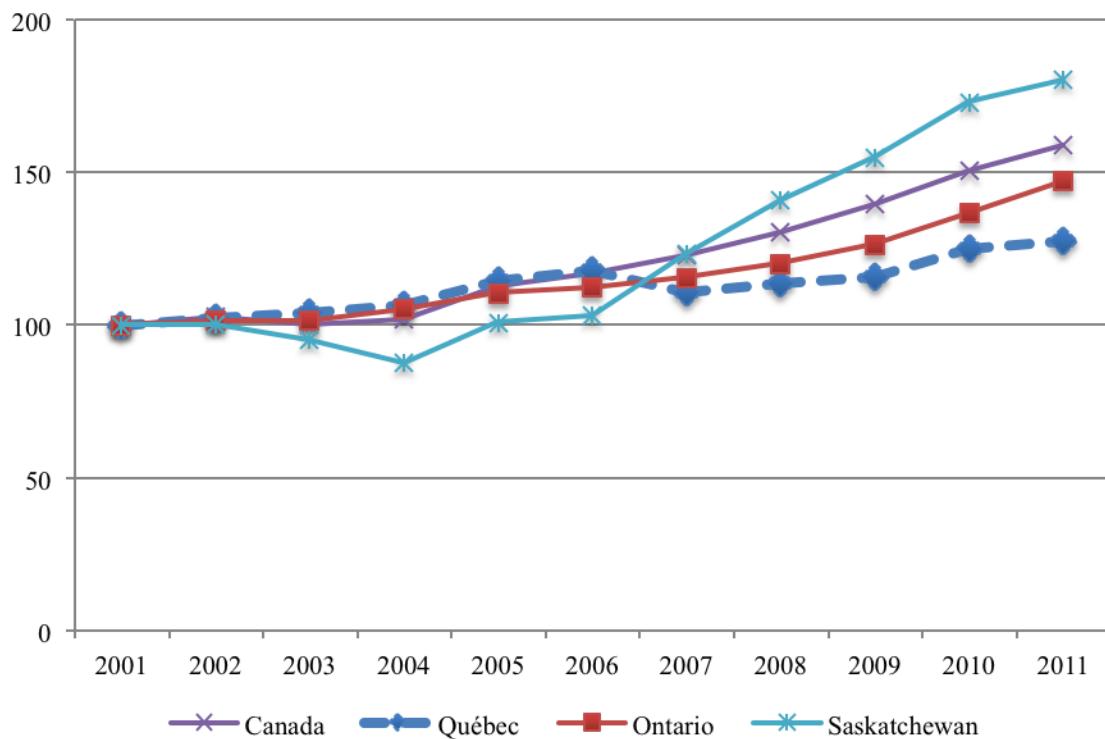
2.2 Un intérêt soutenu des institutions financières privées pour le prêt agricole

Si les institutions financières ont profité de la modification des règles encadrant le crédit agricole à partir des années 1970 et 1980, elles ont aussi tiré profit de la libéralisation de l'environnement financier qui s'est largement imposée à partir de la dernière décennie du 20^e siècle. L'une des manifestations d'importance de cette libéralisation est l'augmentation de la concentration et de la mobilité des capitaux privés vers des marchés d'actifs « tangibles » comme ceux offerts dans le secteur agricole, tendance qui s'est confirmée avec la crise financière de 2008 (Buyuksahin et coll., 2010; Ghosh, 2010). Cette reconfiguration de l'environnement financier s'est principalement traduite par une disponibilité accrue de capitaux, par l'élargissement de la gamme de produits financiers destinés au financement privé des activités agricoles ainsi que par la multiplication des activités de crédit (Burch et Lawrence, 2009). Dans ce contexte, la croissance des activités de prêt aux marges, c'est-à-dire basé sur des arbitrages rendement/risque de plus en plus spéculatifs a pu considérablement repousser les paramètres « standards » de l'offre de crédit dans plusieurs types de marchés comme celui des marchés agricoles. Suivant en cela les grandes tendances occidentales, l'agriculture au Québec a vraisemblablement été au cœur de stratégies de croissance des institutions financières spécialisées dans le placement privé.

Une combinaison de facteurs peut expliquer l'intérêt renouvelé de ces institutions financières pour le secteur agricole en général. D'abord, cet intérêt repose sur les caractéristiques économiques de ce secteur, dont le niveau de capitalisation est en hausse constante depuis plusieurs années. Plus récemment, l'augmentation de la demande mondiale en commodités agroalimentaires, couplée à la hausse des prix des cultures commerciales et du prix des terres, a contribué à une augmentation de la valeur de l'actif total par établissement au Québec comme au Canada.

Graphique 2

Évolution de l'actif total par établissement, au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan) (2001-2011) (2001 = 100) (dollars constants de 2002)



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (en dollars sauf indication contraire)*, compilation faite par les auteurs.

Ce graphique traduit bien le fait que l'agriculture est un secteur qui continue de se développer de manière continue et qui est de plus en plus capitalisé. Cela laisse entrevoir les raisons pour lesquelles les institutions financières perçoivent favorablement ce secteur et où elles bénéficient d'excellentes garanties de prêt, ce qui les a menées à relever leur niveau de confiance vis-à-vis des établissements agricoles. Cette confiance a structuré les conditions d'emprunt des entreprises agricoles : couplé à des taux d'intérêt historiquement bas, ce niveau de confiance a pu se traduire effectivement par des conditions de prêt avantageuses.

Deux facteurs peuvent expliquer une variation moins grande au Québec qu'au Canada de la valeur totale des actifs : 1) la présence d'un profil de production distinct où le poids exercé par l'appréciation des actifs associés aux cultures commerciales a pu être moindre que dans des provinces comme la Saskatchewan et 2) une tendance à la consolidation moins prononcée au Québec qu'au Canada. Cela dit, le Québec n'est pas un marché présentant moins d'intérêt pour les institutions prêteuses, bien au contraire : dans la mesure où l'augmentation de la valeur de l'actif total y est stable et continue, et où l'arrangement institutionnel donne de bonnes garanties de prêt, le Québec offre d'excellentes perspectives financières.

Enfin, il faut justement insister sur le fait que les programmes de soutien à l'agriculture, tels que ceux qui sont institués au Québec, présentent un intérêt déterminant pour les institutions financières spécialisées dans le placement privé en agriculture : ces programmes ont pour effet

de donner des garanties supplémentaires quant au niveau de risque financier des créances. Dans l'échelle d'évaluation des risques établie par les institutions financières, les décisions politiques arrivent aux tout premiers rangs. Puisque la grande majorité des établissements agricoles au Québec possèdent une production principale couverte par l'ASRA ou par la gestion de l'offre, il est certain que les institutions financières ont une très bonne opinion de ce marché et offrent un crédit à des conditions très avantageuses. Cela est d'autant plus vrai dans le cas du Québec, où les institutions financières se livrent, selon ce qu'en disent les acteurs de première ligne, une concurrence importante pour maintenir et accroître leurs parts dans ce marché convoité.

Ainsi, cet intérêt des institutions bancaires pour le marché du crédit agricole est donc fortement associé aux fonctions assurées par l'État en ce domaine. En fait, un facteur important qui conduirait ces institutions à revoir leurs activités de financement dans le secteur agricole serait vraisemblablement une modification des interventions publiques en matière de sécurité de revenu et d'exposition des débiteurs aux risques d'entreprise mentionnés précédemment.

2.3 Le modèle agricole québécois à l'épreuve des tendances à la consolidation du secteur

Il importe de le répéter : l'arrangement institutionnel qui a donné à l'agriculture québécoise les outils nécessaires pour faire face aux transformations de son environnement économique et financier a été le fruit de choix délibérés de la société québécoise. Les mécanismes de gestion de l'offre et des mesures de sécurité du revenu qui couvrent ensemble près de 80 % des revenus agricoles au Québec sont la matérialisation de ces choix de société. Les transformations de l'environnement économique et financier survenues à partir de la fin du siècle dernier ont mis à l'épreuve ces mécanismes, en même temps qu'elles ont fait ressortir leur importance.

Les producteurs québécois ont cherché à tirer parti de ces mécanismes pour assurer leur développement dans un contexte de consolidation accélérée du secteur agricole en Amérique du Nord. Ces institutions, nous l'avons vu, ont occupé des fonctions de garanties financières à l'égard des créanciers privés qui ont été plus enclines à prêter aux établissements québécois bénéficiant de l'un ou l'autre de ces mécanismes de régulation. Cet arrangement institutionnel a ainsi donné aux établissements agricoles québécois la possibilité de mobiliser des ressources financières adaptées à un modèle entrepreneurial de ferme privilégié jusqu'ici.

Dans ce contexte, la question de l'endettement des fermes au Québec prend un sens particulier. En effet, afin de relever les défis que présente la reconfiguration de l'environnement économique et financier depuis quelques décennies, les producteurs agricoles québécois ont dû développer des stratégies financières leur permettant de maintenir leur rentabilité et d'ouvrir des perspectives de développement pour des établissements de petite et moyenne taille. Comme toute entreprise de production insérée dans un marché dont la valeur moyenne des actifs est en augmentation rapide, les établissements agricoles ont dû recourir à l'endettement afin de financer leurs projets de ferme. La question importante est à savoir si cet endettement a généré un effet de levier positif, c'est-à-dire s'il a augmenté la capacité d'investissement des établissements et la rentabilité des capitaux propres investis (Vernimmen, 2014).

En analysant les faits reliés à l'endettement des fermes au Québec et en situant ces faits dans le contexte de l'arrangement institutionnel spécifique au modèle agricole québécois, il est possible de déterminer si cet effet de levier a été globalement positif ou négatif. Étant donné que les données

statistiques permettent de dégager une valeur relative à d'autres ensembles mesurés, des comparaisons avec les provinces canadiennes pourront être effectuées afin de dégager du niveau d'endettement des fermes l'effet de levier qu'il est en mesure de générer au Québec.

Chapitre 3

Survol du profil financier de l'agriculture au Québec

Pour mettre en perspective l'endettement des fermes dans un portrait d'ensemble, il importe d'observer certains ratios névralgiques et d'examiner leur évolution récente. Ces ratios mettent en évidence la portée des stratégies financières déployées par les producteurs et expriment la capacité de ces derniers à optimiser l'utilisation des ressources financières qu'ils mobilisent, notamment les prêts. Quoique généraux, ces ratios constituent des données de base qui sont utilisées dans les analyses économiques portant sur la situation financière des établissements agricoles. À ce titre, plusieurs observateurs et intervenants consultés lors de notre recherche nous ont confirmé que ces ratios étaient utilisés dans les institutions financières pour établir le niveau de solvabilité et de stress financier des entrepreneurs agricole. Ces ratios sont le taux d'endettement, la productivité du capital et la rentabilité économique simplifiée.

Le **taux d'endettement** représente la mesure du passif en fonction de l'actif à la valeur marchande. Il peut illustrer la « capacité à rembourser de nouveau s'il y a un problème grave » (Levallois, 2004), mais il représente également le « [résultat] des décisions d'entreprise relatives à l'achat des actifs requis pour la production, des emprunts contractés à cette fin et de la durée de leur remboursement » (Boudreau, 2013).

$$\text{Taux d'endettement} = \frac{\text{Valeur du passif total}}{\text{Valeur de l'actif total}}$$

La **productivité du capital** représente la valeur du revenu produit par un dollar d'actif. Ce ratio peut désigner : 1) l'utilité de l'actif présent et évaluer avec le taux d'endettement et 2) la justification de l'utilisation de passif pour posséder l'actif présent. En effet, il est important de voir l'endettement comme un investissement et si celui-ci augmente la productivité de l'entreprise, le passif en cause s'avère utile. Il y a différentes façons d'évaluer la productivité du capital. Dans le présent rapport, nous essayons d'observer celui-ci par rapport aux ventes agricoles, soit les revenus bruts en excluant les paiements de programmes. L'objectif est d'observer le niveau des ratios financiers sans l'influence des programmes pouvant biaiser les décisions d'investissements⁵.

Le **ratio de rentabilité économique simplifiée** représente la « capacité à rémunérer l'ensemble des capitaux investis, empruntés ou non. L'objectif est que cette rentabilité économique soit égale ou supérieure au taux moyen des intérêts par l'entreprise sur l'ensemble de ses dettes. Si ce ratio est inférieur aux taux d'intérêts sur les emprunts, cela contribue à réduire l'argent qui reste pour rémunérer l'avoird du propriétaire, donc le bénéfice net. Dans un tel cas, on peut parler d'effet

5. Évidemment, l'accès à des paiements de programmes influence les décisions *ex ante* de gestion des producteurs agricoles. Par conséquent, il serait cohérent d'argumenter que l'influence des paiements de programmes se retrouve quand même à l'intérieur de la donnée « ventes agricoles ».

de levier, mais négatif, soit perdre de l'argent avec l'argent emprunté » (Levallois, 2004 : 155). Cependant, il ne faut pas oublier que « la rentabilité des capitaux en agriculture a tendance à être plus faible (3-4 %) » (Levallois, 2004 : 65). Le ratio de rentabilité économique simplifiée utilisé dans le présent rapport peut être mis sous la forme suivante :

$$\frac{\text{Revenu agricole net comptant} + \text{Frais d'intérêt} - \text{Amortissement} - \text{Estimation du coût de vie}}{\text{Actif total}}$$

L'objectif de cette partie est de produire un aperçu du profil financier des établissements agricoles au Québec, en mettant en relief l'évolution des données financières névralgiques pour comprendre les stratégies financières des producteurs. Si elle a une pertinence en elle-même, cette partie trouvera néanmoins toute sa signification lorsque des comparaisons seront établies avec les provinces canadiennes, comparaisons qui mettront en perspective l'efficacité des stratégies d'endettement des producteurs québécois.

Note sur les données statistiques

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons adéquates, notamment avec les provinces canadiennes, la majorité des données utilisées proviennent de Statistique Canada : l'*Enquête financière sur les fermes (EFF)* et le *Recensement de l'agriculture* (2001, 2006 et 2011). Un glossaire des termes utilisés par Statistique Canada est présenté en annexe.

Mentionnons aussi que les calculs du présent rapport ont été exécutés sur des données secondaires qui proviennent de Statistique Canada. Cela implique que les données et les ratios sont à utiliser avec précaution : la qualité des données n'a pas été contrôlée par les auteurs, mais bien par Statistique Canada. Les données n'ayant pas été recueillies aux fins du présent rapport, certains aspects qui auraient intéressé les auteurs peuvent avoir été omis (par exemple, l'inclusion du coût de vie dans le calcul des dépenses des établissements).

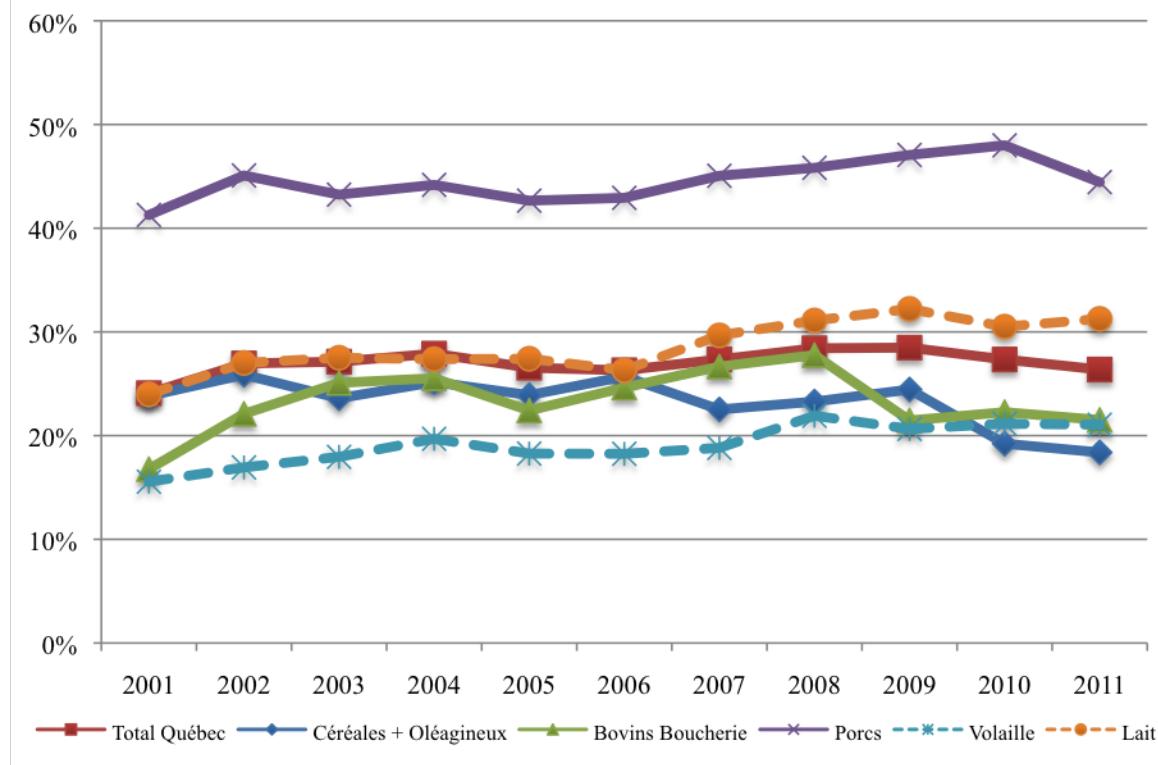
3.1 Taux d'endettement

D'une manière générale, si l'on peut considérer que le taux d'endettement moyen des établissements agricoles au Québec est important, il faut dire qu'il connaît une trajectoire stable et continue depuis les dix dernières années en se situant aux alentours de 25 %. Ce taux n'a donc pas connu de hausse importante au cours de la dernière décennie, ce qui peut de prime abord témoigner d'une relative maîtrise de la feuille de bilan des établissements.

Avec les conditions d'emprunt que l'on connaît, le maintien de ce niveau d'endettement peut signifier que les producteurs ont profité de l'abondance de crédit et des faibles taux d'intérêt pour procéder à des réinvestissements dans le capital productif de leurs fermes. Cependant, sur le plan de la gestion financière à long terme, le maintien de ce niveau d'endettement peut aussi montrer qu'il y a place à l'amélioration : c'est en période de faibles taux d'intérêt que se présente une occasion

privilégiée d'un refinancement de dettes et d'un assainissement des bilans. Étant donné que les conditions d'emprunt ne seront pas toujours aussi favorables, il apparaît clair qu'un passif important pourrait, à terme, devenir un facteur de déstabilisation des finances de l'entreprise et entraîner une spirale de surendettement.

Graphique 3
Taux d'endettement par établissement agricole au Québec, selon le type d'exploitation (2001-2011)



Source : STATISTIQUE CANADA, Tableau 002-0065 : *Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle* (en dollars sauf indication contraire), compilation faite par les auteurs.

Calcul : Taux d'endettement = Valeur du passif divisée par la valeur de l'actif

Le découpage par production illustre bien que le taux d'endettement n'est pas nécessairement en corrélation avec un programme de soutien en particulier par la gestion de l'offre ou l'ASRA. La **production avicole** semble posséder un taux d'endettement inférieur aux autres principales productions, alors que la **production porcine** semble posséder un taux d'endettement élevé par rapport aux autres productions et à la moyenne québécoise.

Plus que les productions porcine et laitière, le **secteur des bovins de boucherie** a connu une diminution marquée du nombre d'établissements entre 2006 et 2011. La disparition d'un bon nombre d'établissements pourrait avoir engendré une baisse du passif, mais l'actif peut ensuite avoir été acquis par d'autres établissements agricoles, gardant donc la valeur de l'actif constante pour les années 2009 à 2011.

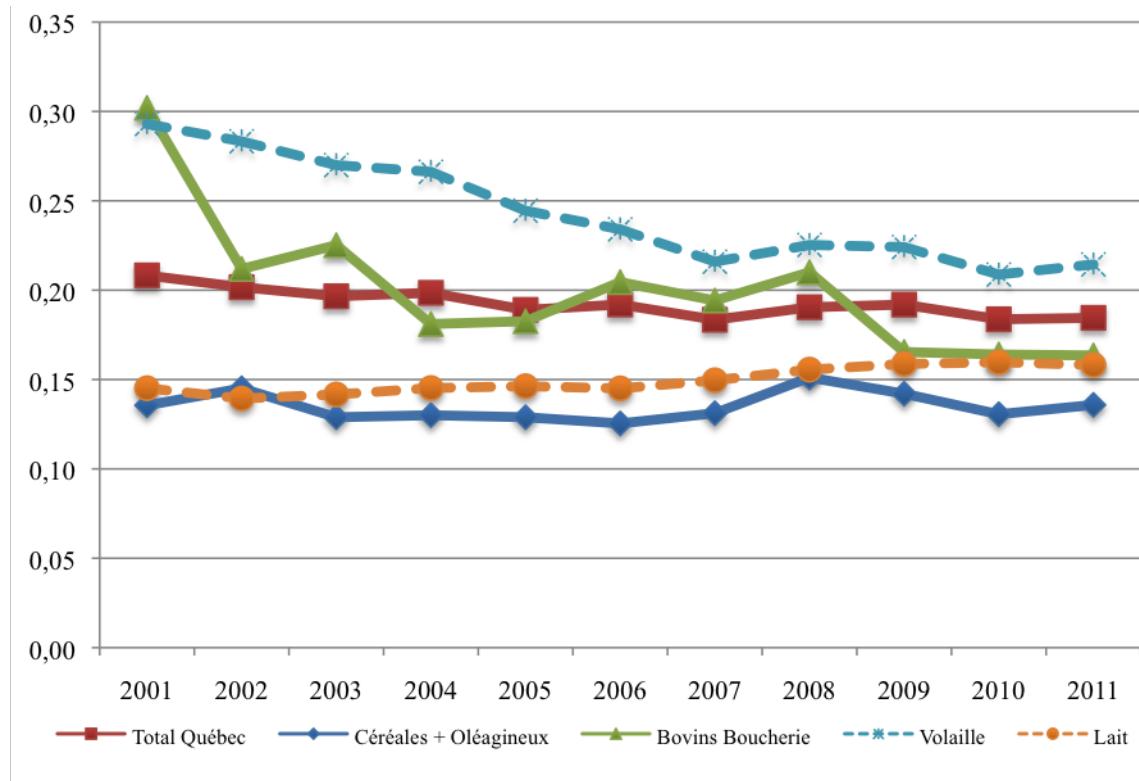
Le taux d'endettement moyen des établissements dans le **secteur laitier** est passé de 24 % à 31 % en dix ans. Il a principalement fait un bond de 3,5 % entre 2006 et 2007, ce qui peut avoir été causé par le plafonnement du prix du quota en juillet 2007. En effet, ce plafonnement a probablement provoqué la stagnation de la valeur du principal actif en production laitière qui n'a pas suivi l'augmentation des emprunts. Cela dit, il aurait toutefois pu être sensé d'observer une certaine stabilisation aux niveaux précédents puisque la stagnation de la valeur du quota aurait dû inciter les producteurs à emprunter moins pour continuer et/ou augmenter leurs opérations. L'augmentation au cours des cinq dernières années pourrait donc être attribuable à plusieurs causes, allant de l'augmentation du prix des grains amenant l'obligation d'emprunter de plus grandes liquidités, à une gestion non optimale des sommes empruntées par certains producteurs.

Finalement, le taux d'endettement pour la **production de grandes cultures** connaît une diminution significative depuis 2006, passant de 26 % à 18 % en 2011. La conjoncture favorable du marché des grains et du prix de la terre, principal actif des producteurs de grandes cultures, a amené la valeur d'actif par établissement à grimper de 1,22 M\$ à 1,54 M\$ entre 2006 et 2011 (en dollars constants de 2002), soit une augmentation d'environ 27 %. Cette hausse a conséquemment réduit le taux d'endettement, mais cette baisse a aussi été aidée par la variation du passif par établissement, passant d'environ 312 000 \$ à 284 000 \$ (en dollars constants de 2002), soit une diminution d'environ 9 %.

3.2 Productivité du capital

Depuis les dix dernières années, il existe une certaine disparité de la productivité du capital au sein des productions agricoles au Québec. En effet, comme le montre le graphique suivant, alors que la moyenne québécoise semble varier autour de 0,20 \$ de ventes agricoles produites pour chaque dollar d'actif, d'importants secteurs comme les grandes cultures ($\approx 0,14$ \$ de vente agricole pour 1 \$ d'actif sur la période 2001-2011) et la production laitière ($\approx 0,15$ \$) nécessitent une valeur d'actif plus grande alors que d'autres, comme la production porcine ($\approx 0,35$ \$), génèrent un niveau de vente agricole plus élevé avec 1 \$ d'actif.

Graphique 4
Productivité du capital (2001-2011) par établissement agricole selon le type d'exploitation



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (en dollars sauf indication contraire)*, compilation par les auteurs.

Calculs : Productivité du capital = Valeur des ventes agricoles (revenus sans paiements de programmes) divisée par la valeur de l'actif.

Cependant, la plus importante tendance à noter est la diminution de la productivité du capital pour l'ensemble du secteur agricole, passant d'environ 0,21 \$ de ventes agricoles produites pour chaque dollar d'actif en 2001 à 0,18 \$ en 2011. La même conclusion est valide pour la majorité des grands secteurs à l'étude, mise à part la production laitière qui est passée de 0,15 \$ à 0,16 \$ de ventes agricoles produites pour chaque dollar d'actif entre 2001 et 2011.

Cet aspect est évidemment important puisqu'une augmentation de la productivité du capital motive l'investissement dans de nouvelles capacités de production. Combinée à l'augmentation de la valeur marchande de l'actif dans la production agricole et conséquemment du passif, la diminution de la productivité du capital pourrait indiquer un surinvestissement dans les actifs de production ou une surévaluation de la valeur marchande des actifs de production. En effet, si la valeur de l'actif par établissement augmente à un rythme beaucoup plus élevé que les revenus produits par ces mêmes actifs, la situation peut devenir inefficace économiquement.

Dans le cas des grandes cultures, entre 2001 et 2007, les niveaux du prix des grains étaient faibles et conséquemment, le revenu des ventes agricoles des producteurs de céréales et d'oléagineux étant faible, la productivité du capital n'était pas élevée. Depuis 2007, le prix des grains a explosé. Cependant, la productivité du capital des producteurs de grandes cultures n'a pas particulièrement

augmenté, notamment parce que le capital requis a vu sa valeur marchande augmenter aussi rapidement. La terre est l'actif principal pour la production de grains et sa valeur marchande a évidemment ralenti la capacité à augmenter la productivité du capital des producteurs.

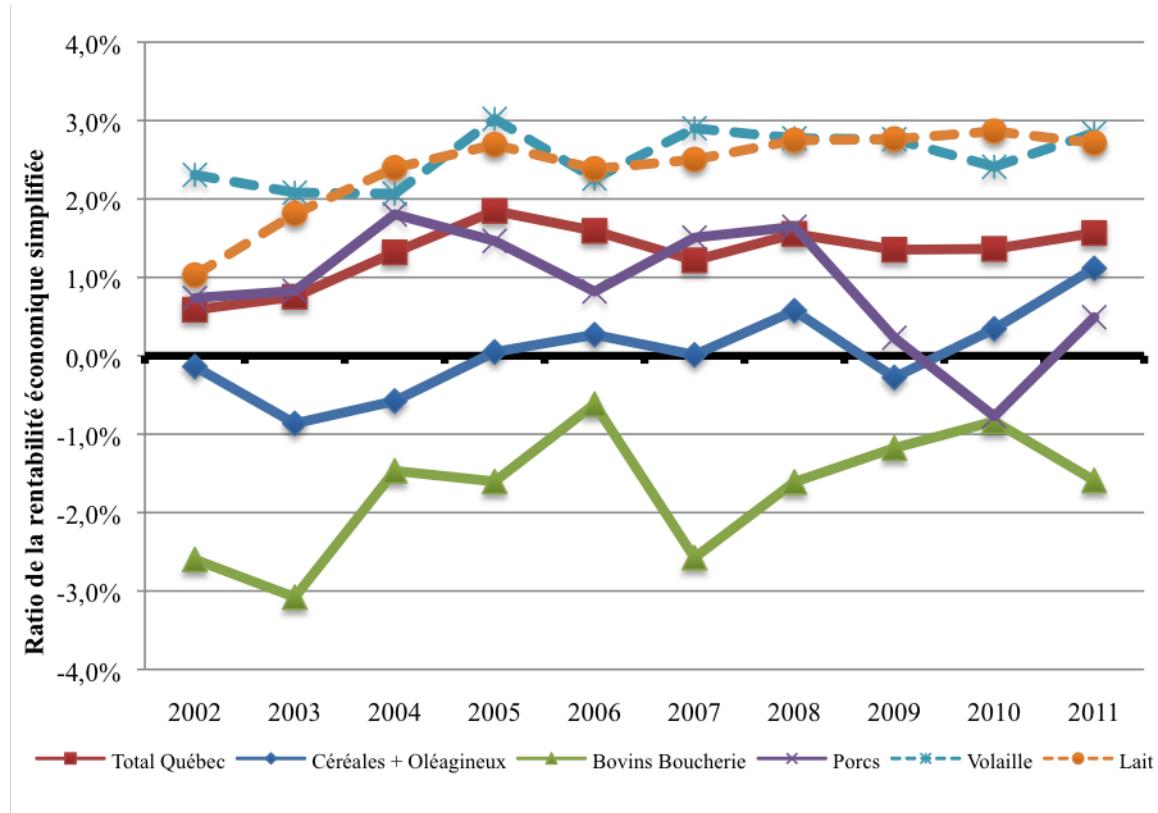
Encore une fois, il ne semblerait pas y avoir une tendance particulière vis-à-vis de l'une ou l'autre des politiques institutionnelles quant à cet indicateur financier. On observe cependant une forte diminution de la productivité du capital de la production avicole passant de 0,29 \$ de ventes agricoles pour 1 \$ d'actif en 2001 à 0,21 \$ en 2011. L'augmentation de la valeur du quota, donc de l'actif, pourrait bien constituer la principale cause de cette diminution.

3.3 Ratio de la rentabilité économique simplifiée

Trois éléments sont importants à prendre en compte lorsque l'on considère le ratio de la rentabilité économique simplifiée : 1) sa valeur moyenne, 2) sa tendance (croissance/décroissance) et 3) sa stabilité mesurée par le coefficient de variance. À ce titre, la rentabilité économique moyenne de l'agriculture québécoise présente une bonne performance en ayant augmenté de manière régulière de 1 % entre 2002 et 2011, passant de 0,6 % à 1,6 %. Cette donnée est importante puisqu'elle tend à montrer que l'effet de levier généré par l'endettement est globalement positif. En effet, dans la mesure où les emprunts ont permis aux producteurs québécois d'augmenter le rendement des capitaux propres, on peut dire que les emprunts ont été bien utilisés par l'entreprise.

Pour ce qui est de la valeur, les productions contingentées sont favorisées par des niveaux de prix plus élevés et, en conséquence, par un revenu agricole net comptant plus élevé, comme l'illustre le graphique suivant. La gestion de l'offre leur permet également de bénéficier d'une grande stabilité. Ici encore, il importe d'entrer dans le détail des dynamiques sectorielles pour comprendre l'évolution du ratio.

Graphique 5
**Ratio de la rentabilité économique simplifiée (2002-2011)
 par établissement agricole selon le type d'exploitation**



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (dollars sauf indication contraire); Tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux 5 ans (nombre); Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuelle (en dollars sauf indication contraire); Tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuelle (nombre)*, compilation faite par les auteurs.

Calculs : Rentabilité économique simplifiée = Valeur du revenu agricole net comptant (plus les frais d'intérêt payés, moins l'amortissement et moins l'estimation du coût de vie) divisée par la valeur de l'actif

Pour ce qui est de la **production bovine**, la chute du ratio de la rentabilité économique simplifiée en 2007 est probablement liée à la crise de la vache folle ainsi qu'à l'augmentation importante du prix des grains. Ce secteur semble posséder un ratio de rentabilité économique simplifiée toujours négatif, ce qui représente évidemment une situation critique pour les producteurs. Des actions structurantes à l'égard de ce secteur devront être envisagées au cours des prochaines années afin de redonner de l'oxygène aux producteurs.

La **production porcine** possédait une rentabilité économique simplifiée positive et suivait la moyenne québécoise jusqu'à ce que la hausse du prix des grains entraîne la chute du ratio entre 2008 et 2009. Il semble avoir connu une hausse en 2011 et il serait très intéressant de connaître la situation de 2012 et 2013 à la suite du repositionnement et des restructurations qu'a connus l'industrie au cours des trois dernières années.

La **production de grandes cultures** a su tirer profit d'une conjoncture favorable depuis 2007, malgré un soubresaut en 2009 où le revenu agricole net comptant se trouvait au plus bas de la période 2007-2011.

Finalement, si la moyenne du secteur agricole québécois semble positive et stable, il apparaît que cela peut être relié à la situation dans le secteur laitier, qui exerce un poids économique et financier majeur. Les secteurs non contingentés tendent à subir de plus grands chocs du marché, mais leur présence moins importante dans l'agriculture québécoise en termes de valeur d'actifs et de revenus fait en sorte que la moyenne québécoise ne reflète pas très bien la situation de ces filières.

Chapitre 4

La situation financière de l'agriculture au Québec en perspective : une comparaison avec le Canada

La section précédente visait à produire un survol de la situation financière globale des fermes au Québec, tout en portant une attention particulière aux dynamiques sectorielles. Ce survol a introduit des éléments d'analyse qui nous semblent importants : d'abord, les modèles d'endettement des établissements agricoles au Québec ne sont pas directement corrélés avec les secteurs de production faisant l'objet d'une régulation par des mécanismes institutionnels. Le poids des dynamiques sectorielles qui se rattachent aux conditions d'opération de marché se fait sentir aussi bien dans les stratégies financières des producteurs, que les activités soient ou non sous l'ASRA ou la gestion de l'offre.

Ensuite, les stratégies d'endettement semblent révéler un effet de levier positif, dans la mesure où les emprunts sont utilisés afin d'augmenter la capacité d'investissement et la rentabilité des capitaux propres. Si le niveau d'endettement moyen est certes important, l'évolution du ratio de la rentabilité économique simplifiée moyenne montre que cet endettement est utilisé de manière efficace. La question de l'optimisation de la capacité des entreprises agricoles à convertir les emprunts en augmentation de la rentabilité des capitaux propres, question qui ne faisait pas partie du champ d'analyse du présent rapport, reste cependant entière. Chose certaine, au vu des conditions exceptionnelles d'emprunt qui prévalent depuis quelques années, il y a probablement place à l'amélioration en ce domaine.

4.1 Une comparaison utile

Cela dit, il est fréquent et utile de comparer l'agriculture du Québec à celle qui se fait au Canada. Dans la mesure où cette comparaison tient compte du contexte institutionnel, des tendances sectorielles et où elle permet de mieux évaluer la situation financière des fermes au Québec, elle peut contribuer à l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques de son modèle. La présente partie vise à établir des comparaisons entre la situation financière de l'agriculture québécoise et celle du reste du Canada, plus particulièrement celle de la moyenne canadienne, de l'Ontario et de la Saskatchewan. L'objectif est d'observer les similitudes et les divergences entre le Québec et ces provinces par le biais des indicateurs financiers retenus dans la précédente partie, soit le taux d'endettement, la productivité du capital et le ratio de la rentabilité économique simplifiée.

Étant donné que les comparaisons portent sur des données relativement agrégées, les données moyennes au Canada constituent une autre conventionnelle à laquelle les données du Québec sont souvent comparées. L'objectif est de mettre en relation les ratios de deux « totalités » économiques et politiques distinctes, dont l'une, le Québec, présente un modèle agricole particulier. Aux côtés des données moyennes canadiennes, nous avons cru bon de présenter les données de deux provinces canadiennes dotées de profils de production différents, auxquels le Québec peut se comparer. Le

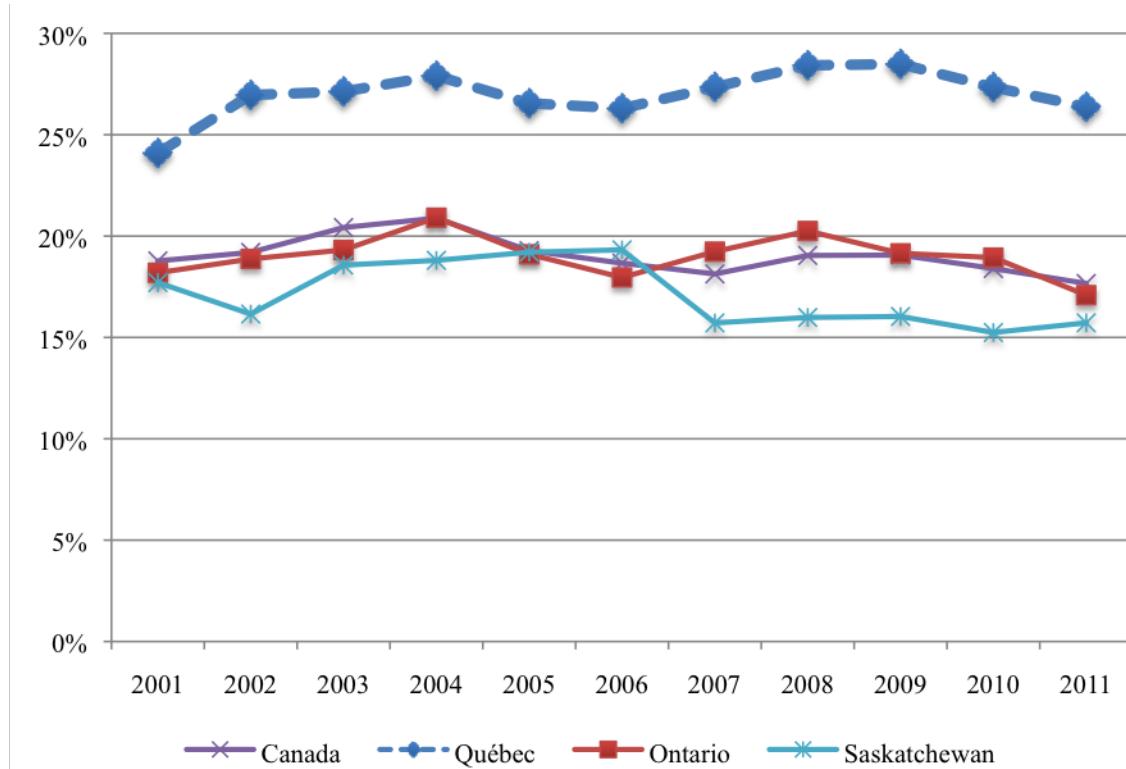
choix de ne pas présenter les courbes de l'ensemble des provinces canadiennes aux côtés du Québec est plutôt d'ordre « pratique » : ces données alourdissent considérablement la lecture des graphiques. Cela dit, nous présentons en annexe les mêmes tableaux, qui comprennent cette fois l'ensemble des provinces canadiennes.

Une dernière remarque avant d'entrer dans l'analyse comparée : il importe de rappeler que les données nécessairement agrégées sur la base desquelles les comparaisons sont établies recourent des situations très diversifiées. Si cela est particulièrement le cas avec les ratios moyens des établissements agricoles canadiens utilisés, cela l'est aussi, dans une moindre mesure, avec les ratios des deux autres provinces retenues. De prime abord, il est aisé d'établir les particularités de la plupart des régions canadiennes : les productions d'élevage intensif sont présentes en Ontario et les productions d'élevage extensif ainsi que les grandes cultures sont plus présentes en Saskatchewan. Cependant, il importe de considérer le fait que chaque province présente un profil de production où la contribution des secteurs au portrait de l'agriculture canadienne peut varier. Les données doivent donc être prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des ratios moyens.

4.1.1 Taux d'endettement comparé

Jusqu'à tout récemment, l'établissement agricole moyen au Québec possédait un niveau de valeur d'actif similaire à la moyenne canadienne. Toutefois, depuis 2006, la valeur de l'actif moyen par établissement agricole québécois semble avoir stagné, alors que la valeur de l'actif des fermes en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan a augmenté rapidement. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène, dont le plafonnement du prix du quota laitier au Québec en 2007 et une moins grande inflation du prix des terres. Par conséquent, la valeur d'actif stagnante combinée à la valeur de passif croissante tend à augmenter le taux d'endettement. Ainsi, depuis dix ans, le taux d'endettement moyen des établissements agricoles québécois s'avère plus élevé que celui des provinces du Canada retenues, comme l'indique le graphique suivant. En moyenne, les établissements agricoles au Québec possèdent un taux d'endettement supérieur (environ 26 % sur la période choisie) à la moyenne canadienne (environ 19 % sur la période retenue).

Graphique 6
Évolution du taux d'endettement par établissement au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan (2001-2011))



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle* (dollars sauf indication contraire), compilation faite par les auteurs.

Calculs : Taux d'endettement = Valeur du passif divisée par la valeur de l'actif

Parmi l'ensemble des facteurs expliquant la différence entre les taux moyens d'endettement des établissements québécois et canadiens, le fait le plus fréquemment évoqué est que la majorité des entreprises agricoles québécoises bénéficient de l'ASRA ou de la gestion de l'offre. Cette corrélation est probablement fondée, quoiqu'elle ne puisse pas tout expliquer, comme nous l'avons précédemment vu. L'existence de mécanismes de régulation permet à une majorité de producteurs de se soustraire à certains risques entrepreneuriaux, de planifier à long terme leurs projets d'investissement et de maintenir une taille et une autonomie de gestion qui sont propres au modèle de ferme entrepreneurial. Il est donc évident que le rapport à l'endettement n'est pas le même que dans d'autres provinces canadiennes, où cet arrangement institutionnel peut être moins présent.

De même, il apparaît clair que les institutions financières privées seront portées à prêter à de meilleures conditions dans un contexte institutionnel où des garanties de prêt de qualité entrent en ligne de compte. Ainsi que nous l'avons souligné dans la seconde partie, les institutions financières spécialisées dans le prêt évaluent toujours à la baisse le niveau de risque des créances dont le débiteur bénéficie de mesures de soutien.

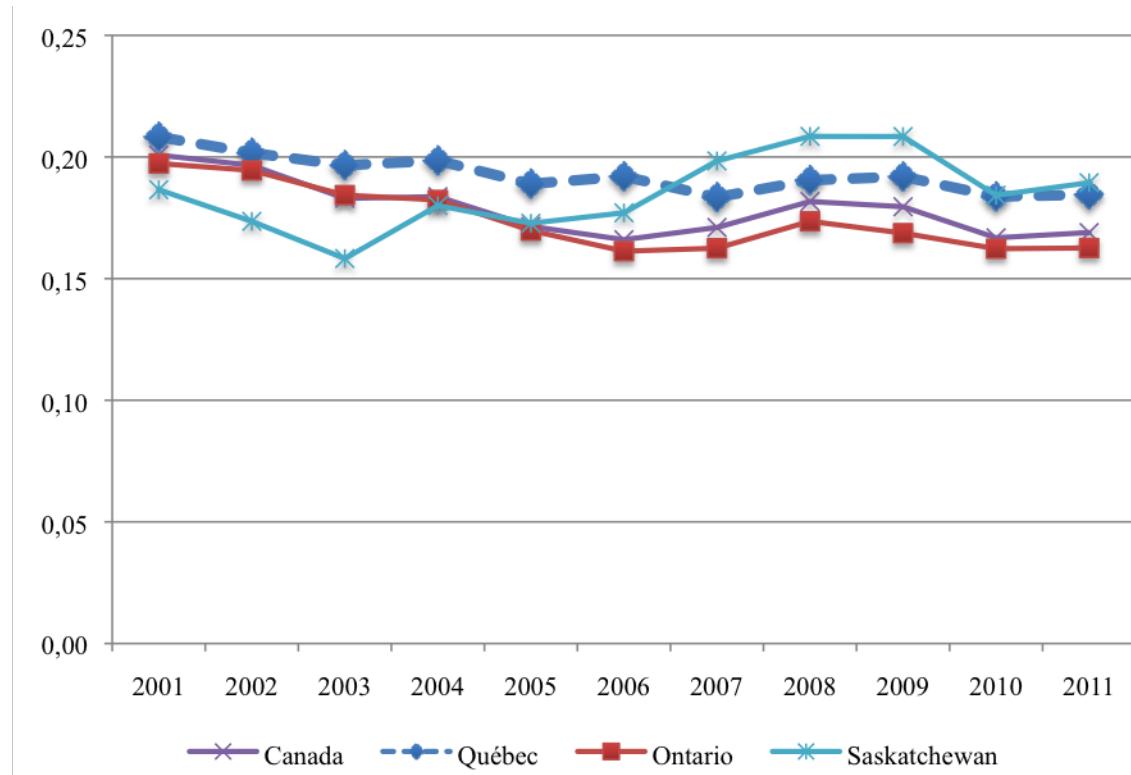
Cela dit, la question est de savoir si ce niveau d'endettement supérieur au Québec entraîne des effets globalement positifs pour les fermes québécoises, des effets qui seraient susceptibles d'apparaître ou non pour les deux autres ratios comparés.

4.1.2 Productivité du capital comparée

En regardant les données, le Québec possède effectivement une productivité du capital supérieure à la moyenne canadienne depuis 2001, comme l'indique le graphique 7. Ce ratio ne considère pas les paiements de programmes, mais uniquement les ventes agricoles⁶. D'un autre côté, ce ratio met l'accent sur la création de revenus et non la création d'un revenu agricole net comptant. Le ratio de rentabilité économique simplifiée, discuté plus bas, traitera de ce sujet.

De prime abord, la différence du profil de productions pourrait expliquer cette différence entre le Québec et le Canada : la production laitière, qui constitue le principal secteur de production du Québec, peut peser plus lourd dans l'évolution de ce ratio en présentant une productivité relativement stable. Aussi, comme nous l'avons constaté dans la précédente partie, la productivité dans le secteur des céréales et oléagineux, notamment, affichait une bonne performance qui, combinée à celle du secteur laitier, peut expliquer une productivité moyenne supérieure du capital au Québec que dans l'ensemble canadien.

Graphique 7
Évolution de la productivité du capital, par établissement, au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan) (2001-2011)



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (dollars sauf indication contraire)*, compilation faite par les auteurs.

Calculs : Productivité du capital = Valeur des ventes agricoles (revenus SANS paiements de programmes) divisée par la valeur de l'actif

6. L'accès à des paiements de programmes influence les décisions *ex ante* de gestion des producteurs agricoles. Il s'agit là d'une donnée entrepreneuriale de base. Par conséquent, il est possible de parler d'une influence exercée par les paiements de programmes sur la donnée « ventes agricoles ».

Comme l'examen du taux d'endettement l'a illustré, il semblerait que les producteurs québécois empruntent plus pour obtenir cette productivité moyenne du capital. Autrement dit, si les établissements agricoles québécois réussissent à maintenir un niveau de productivité du capital supérieur à la moyenne des provinces canadiennes, cela se fait grâce à un niveau d'endettement qui est aussi plus élevé.

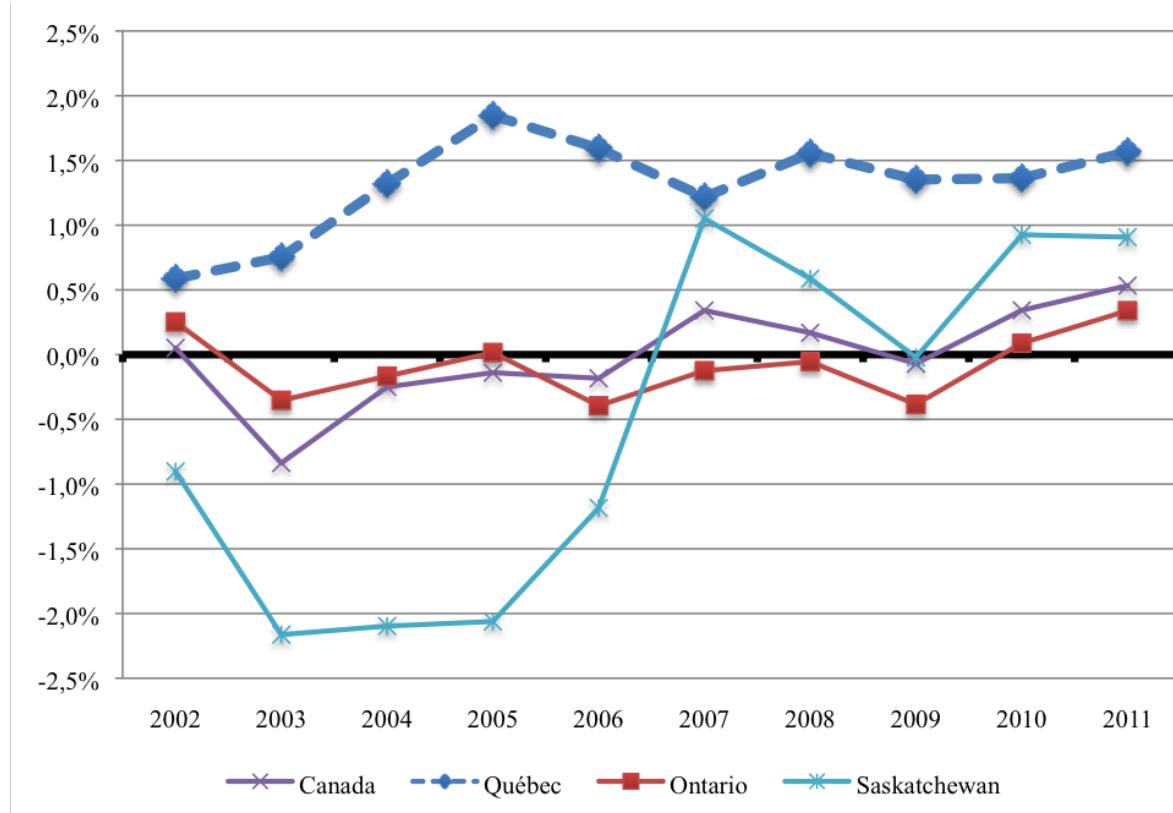
Enfin, une importante tendance pour ce ratio est la légère diminution depuis 2001 pour la majorité des régions canadiennes comparées ainsi que pour le Québec. Cela est évidemment une tendance négative, mais il semblerait qu'elle touche l'ensemble de l'agriculture canadienne, quoique de manière différenciée. L'inflation de la valeur des actifs étant plus rapide que la croissance des revenus générés avec ces actifs pourrait en être la principale cause.

4.1.3 Rentabilité économique simplifiée comparée

En ce qui a trait à la rentabilité économique simplifiée, le Québec se démarque favorablement vis-à-vis de l'ensemble canadien, comme l'indique le graphique 8. Il faut souligner le fait que le Québec semble suivre une trajectoire de croissance/décroissance relativement distincte de celle des provinces canadiennes. En 2006-2007, par exemple, le ratio de la Saskatchewan augmente, vraisemblablement à la faveur à l'appréciation des grandes cultures, ce qui est conforme à son profil de production. Mais il faut probablement davantage imputer cette trajectoire propre à la spécificité des politiques de soutien à l'agriculture québécoise qui permet aux producteurs de dégager une rentabilité économique simplifiée supérieure et continue. Il s'agit là, faut-il le dire, d'un aspect structurant des politiques de soutien pour l'agriculture : permettre aux producteurs d'obtenir une marge de manœuvre financière nécessaire pour ne pas dépendre complètement des aléas du marché. C'est grâce à cette stabilité que le modèle agricole québécois a pu maintenir la diversification de ses secteurs de production sur tout le territoire.

Graphique 8

Évolution du ratio de la rentabilité économique simplifiée par établissement au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan) (2002-2011)



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (en dollars sauf indication contraire); Tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux cinq ans (nombre); Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuelle (en dollars sauf indication contraire); Tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuelle (nombre)*, compilation faite par les auteurs.

Calculs : Rentabilité économique simplifiée = Valeur du revenu agricole net comptant (plus les frais d'intérêt payés, moins l'amortissement et moins l'estimation du coût de vie) divisée par la valeur de l'actif.

Au moins deux raisons peuvent expliquer la performance du Québec relativement à cet indicateur important :

- la forte présence de la production laitière, production sous gestion de l'offre et possédant généralement une meilleure rentabilité économique, qu'il importe si la région de production est au Québec ou dans le reste du Canada, et
- la présence des paiements de programmes permettant à certaines productions de posséder une rentabilité économique simplifiée supérieure. Par exemple, si les paiements de programmes étaient retirés de l'équation du revenu agricole net comptant, le ratio de rentabilité économique simplifiée de toutes les productions présentes au Québec passerait de 1,4 % à -0,4 %, comme le montre le tableau 2. Les deux principales productions principales touchées par cet effet sont la production porcine et la production bovine.

Tableau 2

Ratio de la rentabilité économique simplifiée avec et sans les paiements de programmes, comparaisons entre le Canada et le Québec, selon le type de ferme (moyenne de 2002-2011)

	Type de ferme (Statistique Canada)	Ratio de la rentabilité économique simplifiée (moyenne 2007-2011 en %)	Ratio de la rentabilité économique simplifiée sans paiements de programmes (moyenne 2007-2011 en %)
CANADA	TOTAL	0,3	-0,7
	Culture de céréales et d'oléagineux	0,7	-0,4
	Élevage de bovins laitiers et de production laitière	1,9	1,6
	Élevage de porcs	0,2	-3,5
	Élevage de bovins de boucheries, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	-1,9	-2,9
	Élevage de volailles/production d'œufs	2,1	1,9
QUÉBEC	TOTAL	1,4	-0,4
	Culture de céréales et d'oléagineux	0,4	-1,1
	Élevage de bovins laitiers et de production laitière	2,7	2,0
	Élevage de porcs	0,6	-7,6
	Élevage de bovins de boucheries, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	-1,6	-7,7
	Élevage de volailles/production d'œufs	2,7	2,4

Il faut noter que les productions animales ont été, durant toute la période retenue ici, fortement déstabilisées des dynamiques économiques et sectorielles qui ont frappé de plein fouet les entreprises agricoles de taille modeste. Cela pourrait expliquer le fait que ces secteurs aient été plus durement touchés au Québec, où la production bovine, notamment, se pratique à une plus petite échelle.

Cela dit, on peut constater que, globalement, le ratio de rentabilité économique simplifiée est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada. Même lorsque les paiements de programmes sont soustraits des calculs, on peut voir que le Québec présente un ratio moyen supérieur à celui du Canada. Ainsi, les établissements agricoles québécois sont, somme toute, en mesure de générer une rentabilité de leurs opérations acceptable, et ce, avec un modèle agricole où les fermes de petite et moyenne taille sont encore très présentes.

4.2 Deux graphiques synthèses

Pour conclure cette analyse comparative, nous avons cherché à présenter autrement les données qui viennent d'être évoquées, en les illustrant à travers des graphiques synthétisant les ratios importants. Ces deux graphiques synthèses récapitulent en quelque sorte ce qu'il y a d'essentiel à retenir dans les comparaisons qui ont été faites. L'objectif est d'obtenir des bases de comparaison stables et non influencées par la disparité des données.

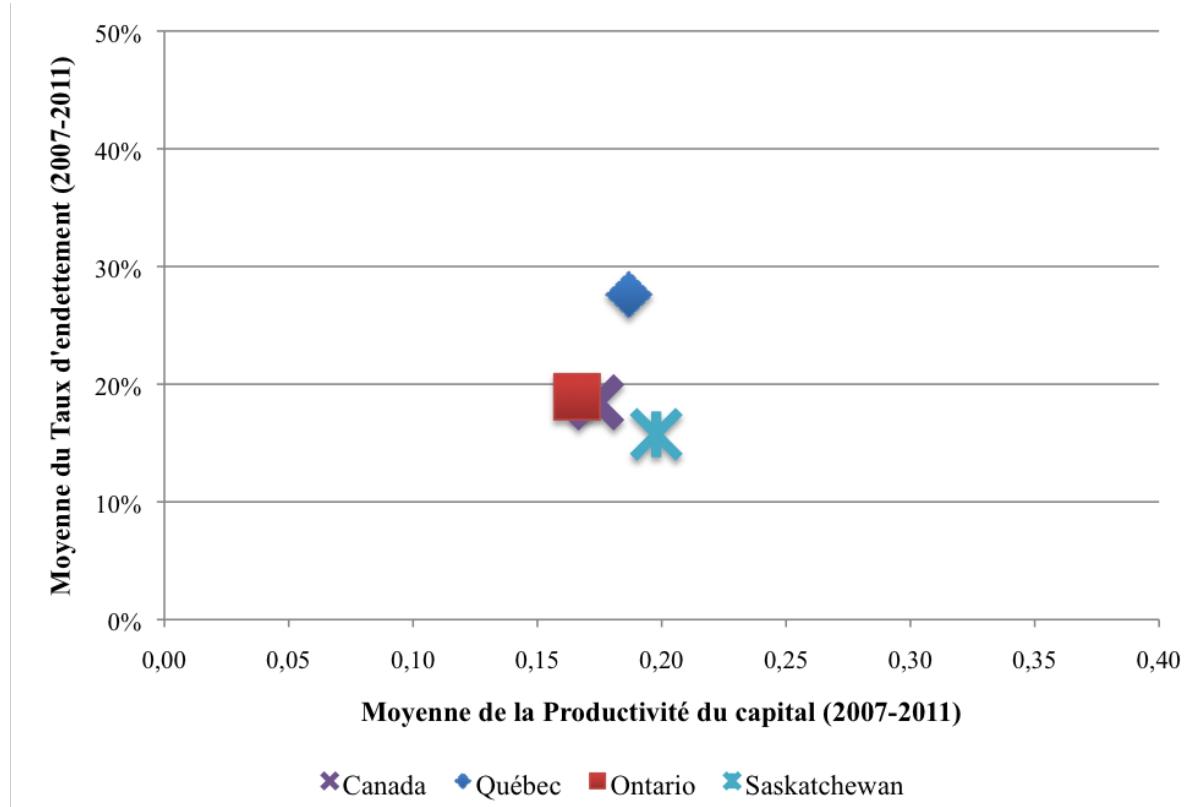
Il est important de noter que les échelles des graphiques suivants sont définies sur les données canadiennes. Par conséquent, lorsque nous mentionnons qu'une zone du graphique est la « meilleure », ce n'est que relativement aux autres données de performance au Canada.

4.2.1 Taux d'endettement et productivité du capital

Pour le premier graphique synthèse (graphique 9), nous avons croisé le taux d'endettement et la productivité du capital. La meilleure situation pour ce graphique se retrouve dans le coin inférieur droit : formellement, un capital à plus forte productivité sera plus aisément financé en obtenant un plus faible taux d'endettement. C'est une situation comportant moins de stress financier et qui pourrait s'avérer une meilleure occasion de marché pour n'importe quel investisseur, surtout si la situation est stable. En effet, les producteurs se situant dans cette zone de notre graphique auraient, en moyenne, une plus grande autonomie financière et une plus grande capacité à emprunter à nouveau, le tout combiné à un actif plus productif pour lequel il vaudrait la peine d'emprunter pour en augmenter le volume. Cette zone renvoie donc à une optimisation de l'utilisation du capital par le producteur.

Graphique 9

Niveau du taux d'endettement en fonction de la productivité du capital, moyenne par établissement, au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan) (moyenne pour la période 2007-2011)



Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuel (dollars sauf indication contraire)*, compilation faite par les auteurs.

À la lumière de ce graphique, les producteurs québécois semblent s'endetter davantage pour obtenir une productivité du capital légèrement supérieure à la moyenne des provinces canadiennes. Ainsi, si les stratégies d'endettement se traduisent par une meilleure productivité, il n'en demeure pas moins que cette position avantageuse se paie par une stratégie financière plus coûteuse. N'ayant qu'effleuré cette question, des recherches plus approfondies pourraient mettre en lumière l'existence d'un lien entre cet endettement plus élevé et les caractéristiques sectorielles du modèle agricole québécois.

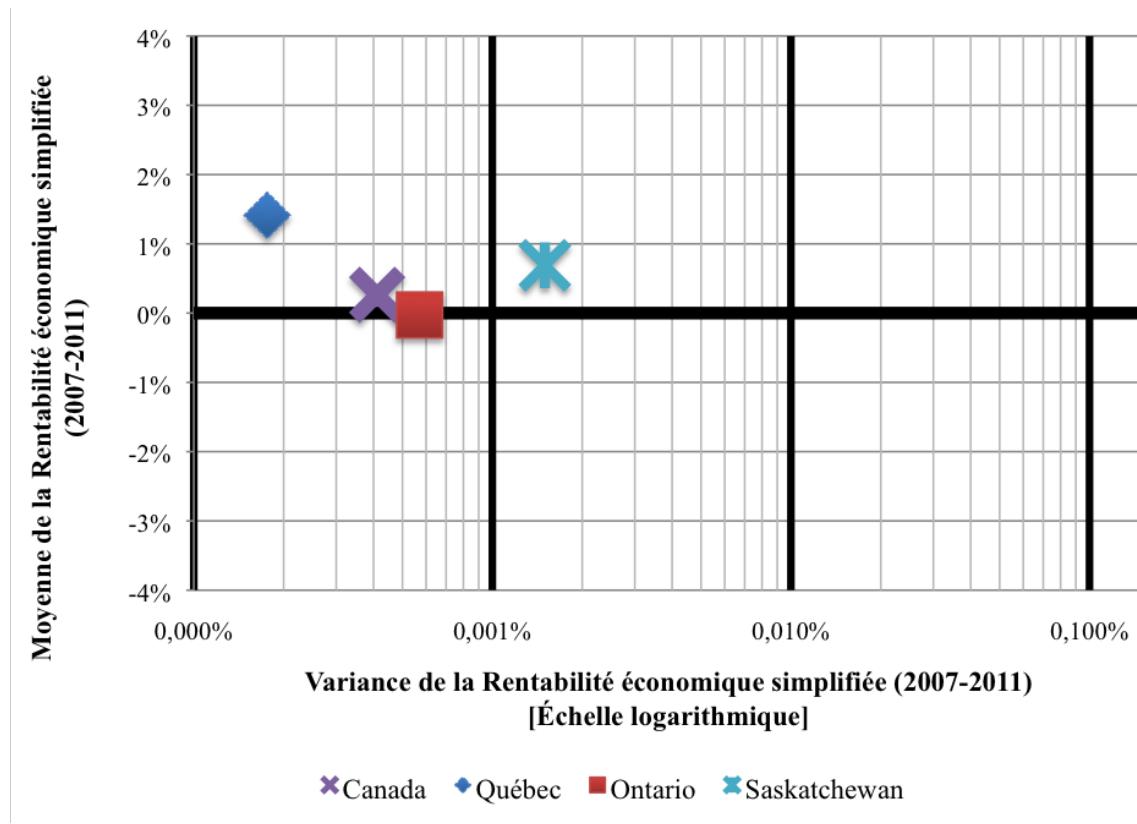
4.2.2 Valeur et variance de la rentabilité économique simplifiée

Dans le deuxième graphique synthèse (graphique 10), nous illustrons deux aspects importants du ratio de la rentabilité économique simplifiée : sa valeur et sa variance. La meilleure situation pour ce graphique se retrouve dans le coin supérieur gauche : une meilleure rentabilité économique simplifiée variant faiblement. C'est une situation qui démontre une plus grande efficacité économique, mais surtout, qui semble peu varier dans le temps. Conséquemment, cette situation pourrait s'avérer une meilleure occasion de marché puisque la rentabilité est plus grande et que la stabilité est plus grande, menant donc à une plus grande facilité de planification financière. Dans

ce graphique, nous utilisons une échelle logarithmique pour évaluer la variance du ratio de la rentabilité économique simplifiée.

Graphique 10

Niveau de la rentabilité économique simplifiée en fonction de sa variance, moyenne par établissement, au Québec et au Canada (Ontario, Saskatchewan) (2007-2011)



Sources : STATISTIQUE CANADA, Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (dollars sauf indication contraire); tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux 5 ans (nombre); Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuels (dollars sauf indication contraire); tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuel (nombre), compilation faite par les auteurs.

Le Québec se démarque ici clairement de la moyenne canadienne et des deux provinces retenues aux fins de la comparaison. Ce graphique qui croise non seulement la valeur de la moyenne de rentabilité économique simplifiée, mais aussi sa variance dans le temps, illustre le fait que les producteurs agricoles québécois déploient des stratégies d'endettement qui se traduisent par un effet de levier positif. Le niveau et la stabilité de la moyenne de la rentabilité économique sont deux éléments clés lorsqu'il s'agit d'évaluer si les investissements réalisés sont structurants pour les établissements et s'ils permettent aux producteurs de bénéficier d'une marge de manœuvre financière essentielle pour affronter de mauvaises conjonctures. La stabilité financière est une des caractéristiques les plus importantes pour les modèles d'affaires des entreprises : en plus d'être lucratives, celles-ci doivent viser à l'être de manière continue et sur le long terme. Par conséquent, une entreprise combinant des résultats positifs à une faible variance peut s'avérer plus attrayante pour les investisseurs, ce qui

peut mener à l'obtention de conditions d'emprunt encore plus favorables pour un assainissement de bilan et une optimisation de l'utilisation des capitaux propres.

Conclusion

Les données financières disponibles sur l'agriculture québécoise le montrent : l'endettement est effectivement élevé au Québec, plus élevé que dans l'ensemble canadien. Ce taux d'endettement moyen ne peut être traité à la légère, en particulier dans le contexte où les conditions de financement et les taux d'intérêt offrent une fenêtre particulièrement avantageuse pour un allégement de la feuille de bilan des producteurs. Si l'arrangement institutionnel du modèle agricole québécois permet à ces derniers d'obtenir de solides garanties financières et des perspectives d'investissement sur le long terme, il repose simultanément sur la prospérité et la rentabilité des établissements qui ont avantage à maîtriser le niveau de leur passif pour améliorer leur performance. L'un ne va pas sans l'autre.

Cela dit, si le taux d'endettement moyen des fermes québécoises est élevé lorsqu'on le compare à l'ensemble canadien, il ne nous semble pas être devenu « excessif ». En effet, si l'en tient compte d'autres indicateurs financiers d'importance, le constat s'impose que les producteurs réussissent à obtenir un effet de levier positif grâce à leurs stratégies d'emprunt. La productivité du capital et surtout le niveau de rentabilité économique des établissements québécois se démarquent à l'échelle du Canada. Si les paiements de programme agissent comme un soutien important à la rentabilité de l'agriculture au Québec comme au Canada, nous avons pu constater que les producteurs québécois parviennent à tirer leur épingle du jeu dans un environnement caractérisé par de fortes tendances à la consolidation industrielle et à la concentration des ressources financières. Bien qu'une part importante des piliers du modèle agricole québécois aient été érigés il y a plusieurs décennies, on peut constater qu'ils confèrent, aujourd'hui encore, une robustesse financière à l'agriculture au Québec.

Contrairement à ce qu'affirme le Rapport St-Pierre, nous pensons donc que la question de l'endettement des fermes doit être évaluée en fonction du contexte institutionnel qui lui a donné corps, ainsi qu'en mettant en relief les ratios complémentaires au taux d'endettement moyen comparé avec le Canada. De cette manière, des jugements catégoriques peuvent être évités, ainsi que des solutions provoquant d'importantes inflexions dans le type de soutien au revenu des producteurs. En fait, il nous apparaît plutôt souhaitable dans les circonstances actuelles de travailler à renforcer le paradigme d'une mutualisation collective mixte du risque et d'améliorer les mesures de soutien au développement de l'agriculture québécoise. Pour cela, il serait essentiel d'approfondir notre connaissance des patrons d'endettement et des univers de contraintes dans lesquelles évoluent les différentes filières de production, ainsi que les différentes régions du Québec.

Mais il y a plus : parmi les mesures auxquelles il faudra réfléchir à court terme pour assurer la reproduction et la prospérité à long terme de l'agriculture au Québec, figurent celles qu'il faudra mettre de l'avant pour permettre à la relève agricole d'entrer dans le métier malgré le haut niveau d'endettement que cela suppose. C'est un fait, les ressources financières nécessaires pour que cette relève puisse acquérir des actifs productifs, en particulier la terre, sont devenues très importantes, voire dans certaines régions hors de portée. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne la relève non apparentée qui représente une part grandissante des transferts de fermes au Québec. Face à cette problématique qui implique directement la question de l'endettement des jeunes producteurs, il conviendra de réfléchir collectivement à des innovations sociales requises afin de développer

un nouvel arrangement institutionnel qui saura relever ce défi de taille. L'avenir de l'agriculture québécoise reste lié à sa capacité d'innovation sociale et à ses choix de solidarité.

Bibliographie

- BURCH, David et Geoffrey LAWRENCE (2009). « Toward a Third Food Regime : Behind the Transformation », *Agriculture and Human Values*, vol. 26, pp. 267-279.
- BUYUKSAHIN, B., HAIGH, M., et M.A. ROBE (2010). « Commodities and Equities : Ever a 'Market of One'? », *Journal of Alternative Investments*, 12(3), pp. 75-95.
- COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (2008). *Rapport final*, 272 p.
- CANTIN, Charles et Jean-Marc LAFANCE (2003). « Gestion des risques : une culture en mutation! », *Colloque de l'entrepreneur gestionnaire*, Drummondville.
- DOMANSKI, Dietrich et Alexandra HEATH (2007). « Financial investors and commodity markets », *BIS Quarterly Review*, mars.
- DOYON Maurice (sous la dir.) (2009). *Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions*, Rapport de recherche, Éco-Ressources.
- DUPONT, David (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec*, Montréal, Fides.
- FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (2013). *Rapport valeur des terres agricoles*, printemps 2013, avril 2013.
- FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2013) : <http://www.fadq.qc.ca>
- GHOSH, Jayati (2010). « The Unnatural Coupling : Food and Global Finance », *Journal of Agrarian Change*, vol.10, no.1, pp.72-86
- GLENN, Jane M. (1995). « L'endettement en droit agricole canadien », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, vol. 26, pp. 45-78
- GLENN, Jane M. (1988). *Structures agricoles et législation québécoise*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1988, 163 p.
- INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE (2012). *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour le Québec*, Rapport de recherche de l'IRÉC.
- INSTITUT CANADIEN DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES (2011). « Les politiques de stabilisation répondent-elles aux besoins des fermes à faibles revenus », *Favoriser un dialogue sur les politiques*. Série 1 : comprendre la structure de revenus des fermes canadiennes.
- KESTERMAN, Jean-Pierre (2004). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec*, Montréal, Boréal.

LACHAPELLE, Jean-Pierre (2007a), *Rapport sur les assurances récoltes*, Rapport présenté à la CAAAQ.

LACHAPELLE, Jean-Pierre (2007b), *Le financement de l'agriculture québécoise et de la (petite) transformation agroalimentaire*, rapport présenté à la CAAAQ.

LEVALLOIS, Raymond (2004). *Gestion de l'entreprise agricole*, Traget Laval.

MERCURE, Philippe (2009). « L'agriculture est une industrie rentable au Québec », *La Presse*, 11 novembre.

MORISSET, Michel (2010). *Politique et syndicalisme agricole au Québec*, Québec, PUL, 450 p.

NATIONAL AGRICULTURAL STATISTICS SERVICE (2013). *Bureau of Labor Statistics*.
http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/acce_medi/fadq_nouv/2012/120822_vol2_no13.pdf

ROYER, Annie (2013), « Mise en marché collective des produits agricoles au Québec : évolution récente, défis et perspectives », *Vie économique*, vol 5, no 2.

ST-PIERRE, Michel (2009). *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, Ministère du Conseil exécutif.

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (2012). *Policy Brief*, no. 25.

VERNIMMEN (2014). En ligne : vernimmen.net. Consulté le 30 avril 2014.

Tableaux Statistique Canada

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 002-0043 : Prix des produits agricoles, cultures et bétail*, mensuel

A : quintal = poids de 100 kilogrammes

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 002-0043 : Prix des produits agricoles, cultures et bétail*, mensuel

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 001-0042 : Bilan du maïs au Canada et certaines provinces au 31 mars, au 31 août et au 31 décembre* (Disparition intérieure)

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 176-0043 : Statistiques du marché financier, au dernier mercredi sauf indication contraire* (mensuel, pourcentage sauf indication contraire)

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 002-0020 : Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios*, annuel

STATISTIQUE CANADA. *Qualité des données, concepts et méthodologie*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/21f0008x/2012001/technotes-notestech-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA. *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles : Recensement de l'agriculture de 2011*, <http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/index-index>

Tableau 002-0044 : Revenus et dépenses d'exploitation moyens détaillés des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuel (dollars)

Tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux 5 ans (nombre)

Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire)

Tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuelles (nombre).

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 004-0012 : Recensement de l'agriculture, capital agricole, certaines dépenses et ventes de produits forestiers, Canada et provinces*

<http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/data-type-selection-type-donnees?geoId=240000000>

<http://www.statcan.gc.ca/pub/95f0301x/t/html/4151262-fra.htm#24>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 004-0006 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la catégorie des revenus agricoles totaux en dollars constants de 2010, Canada et provinces*

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 004-0005 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la taille de la ferme, Canada et provinces*

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 004-0014 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada et provinces*

STATISTIQUE CANADA. *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (dollars sauf indication contraire);*

Tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux 5 ans (nombre);

Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire);

Tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuelle (nombre).

Annexe 1. Définitions utiles provenant de Statistique Canada

1. Recensement du Canada de l'agriculture

Ferme de recensement : on entend par ferme de recensement une exploitation agricole produisant, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisin, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

Genre de ferme (principalement utilisé dans le recensement) : la classification des genres de fermes est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle se fait en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourrait représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie, 20 % et le blé, 20 % serait classée comme ferme porcine. Les changements relatifs au genre de ferme peuvent être attribuables à un changement dans les activités agricoles, mais peuvent également être influencés par les variations des prix des produits agricoles. Les genres de fermes sont inspirés du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007.

Le capital agricole comprend la valeur de l'ensemble des terres, des bâtiments, de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles (y compris les véhicules servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'exploitation agricole), ainsi que celle des animaux d'élevage et de la volaille. Les répondants déclarent la valeur de leurs terres, de leurs bâtiments, de leur machinerie, de leur matériel et de leur équipement agricoles le jour du recensement. La valeur des stocks d'animaux et de volaille déclarés au moment du recensement est calculée à l'aide de données sur les prix agricoles moyens des divers types d'animaux et de volaille. Le capital agricole ne comprend pas la valeur des cultures non récoltées ou stockées ni celle des intrants agricoles en main, comme les engrains et les graines de semence.

2. Enquête financière sur les fermes

L'estimation et le coefficient de variation nous permettent de construire des intervalles de confiance autour de l'estimation afin d'en mesurer la variabilité. Ainsi, pour notre échantillon, on peut affirmer avec une confiance donnée que l'intervalle de confiance construit autour de l'estimation contiendra la valeur probable. Par exemple, si le coefficient de variation d'une estimation de 15 000 000 \$ est égal à 10 %, l'écart-type sera de 1 500 000 \$, soit l'estimation multipliée par le coefficient de variation. On peut alors affirmer que l'intervalle d'une longueur égale à un écart-type autour de l'estimation, soit entre 13 500 000 \$ et 16 500 000 \$, contiendra la valeur probable, pour un échantillonnage répété, dans 68 % des cas. Ou encore, on peut affirmer que

l'intervalle d'une longueur de deux écarts-types autour de l'estimation, soit entre 12 000 000 \$ et 18 000 000 \$, contiendra la valeur probable pour un échantillonnage répété dans 95 % des cas. Sur le site de Statistique Canada, il a été attribué aux estimations contenues dans les différents graphiques/tableaux une lettre qui indique leur coefficient de variation (c.v.) exprimé en pourcentage. Les cotes alphabétiques représentent les coefficients de variation suivants : A représente un c.v. situé entre 0,00 % et 4,99 % et signifie « Excellent », B représente un c.v. situé entre 5,00 % et 9,99 % et signifie « Très bon », C représente un c.v. situé entre 10,00 % et 14,99 % et signifie « Bon », D représente un c.v. situé entre 15,00 % et 24,99 % et signifie « Acceptable », E représente un c.v. situé entre 25,00 % et 34,99 % et signifie « À utiliser avec prudence », F remplace la donnée lorsque le c.v. est égal ou supérieur à 35,00 % et signifie « Trop peu fiable » pour être publié. La qualité est dite acceptable ou supérieure quand les estimations ne sont pas suivies d'un signe qualitatif.

Le secteur non constitué en société englobe les contribuables qui ont déclaré un revenu agricole brut positif ou un revenu agricole net non nul dans leur formulaire T1 Générale de l'Agence du revenu du Canada (ARC), Déclaration de revenus et de prestations.

Le secteur constitué en société englobe toutes les sociétés qui sont classées comme exerçant une activité agricole (50 % ou plus des ventes proviennent d'activités agricoles) et qui ont déclaré des ventes globales de 25 000 \$ et plus dans leur formulaire T2 de l'ARC, Déclaration de revenus des sociétés » (Statistique Canada),

Paiements de programme et produits d'assurance comprend les paiements liés à la production agricole courante et versés directement aux agriculteurs. Les paiements provenant des polices d'assurance privée ou publique sont inclus. Cependant, la série des paiements de programme ne vise pas à englober tous les paiements versés aux agriculteurs et ne représente pas la totalité des dépenses publiques se rapportant à tous les programmes d'aide.

Voici des exemples de programmes qui sont inclus : Agri-stabilité, l'Assurance stabilisation des revenus agricoles du Québec (ASRA), Programmes Agri-relace (p.ex., la tuberculose bovine, C-B.; Pommes de terre de semence, Alberta; Farm & Ranch Water Infrastructure, Saskatchewan, etc.), Programme de réforme des porcs reproducteurs, Remboursements de taxes (p. ex., taxes sur le carburant, impôts fonciers, TPS/TVH pour les exploitations agricoles, remboursement pour les jeunes agriculteurs), L'assurance privée contre la grêle, Gestion des risques de l'entreprise (GRE), et en outre, les paiements peuvent aussi inclure les indemnités reçues pour les récoltes endommagées par la faune ou pour laisser la terre dans son état naturel pour la faune.

Ventes agricoles : cela comprend le revenu tiré de la vente de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales, de produits laitiers, de porcs, de bovins, de volailles, de produits horticoles, et d'autres produits et services tels qu'ils sont énoncés dans la description des types de fermes.

Revenu (d'exploitation) : le revenu tiré de la vente de produits et de services agricoles ainsi que les paiements et les subventions agricoles.

Revenu agricole net comptant : le revenu (d'exploitation) moins les dépenses (d'exploitation), sans tenir compte de la déduction pour amortissement (l'amortissement); de la valeur des rajustements des stocks; des retraits et des contributions au Compte de stabilisation du revenu agricole net comptant (CSRN) et au Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) et des dépôts au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA); de la vente de terres, de bâtiments, de machines, de matériel et de contingents (quotas); et les achats de bien en immobilisation.

Il représente la somme disponible pour le remboursement des dettes, l'investissement ou les retraits par le propriétaire.

La déduction pour amortissement obtenue à partir des déclarations de revenus ne correspond pas à la dépréciation économique. La déduction pour amortissement représente la dépense radiée par le contribuable conformément aux règles fiscales. L'exploitant peut, après avoir calculé la déduction maximale permise pour amortissement, ne demander qu'une partie de la déduction maximale. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure », laquelle peut être très différente du montant auquel les agriculteurs ont droit et qu'ils choisissent de déclarer aux fins de l'impôt. Le calcul des dépenses pour amortissement de la maison de l'agriculteur et des autres bâtiments est basé sur un taux de 2 % et 5 % respectivement, tandis que celui pour les machines agricoles est basé sur un taux variant d'une province à l'autre, et se situant dans une fourchette de 9 % à 17 %. Pour les données fiscales, les taux de la déduction pour amortissement diffèrent, pouvant aller jusqu'à 30 % pour certaines machines agricoles.

Total de l'actif : il comprend tous les « biens corporels et incorporels de valeur » au 31 décembre. Il s'agit de la somme de l'actif à court terme, des animaux de reproduction, des machines et du matériel, des contingents (quotas), des terres et des bâtiments, et d'autres investissements financiers.

Total du passif : il comprend toutes les obligations d'une entreprise qui découlent d'opérations antérieures et qui doivent être remboursées ultérieurement à divers prêteurs, tels le gouvernement fédéral (Financement agricole Canada, Programme de paiements anticipés), les gouvernements provinciaux, les banques à charte, les sociétés de fiducie, les succursales régionales du trésor, les caisses populaires, les coopératives de crédit, les vendeurs de machines agricoles et les fournisseurs, ainsi que les particuliers. Le passif total représente la somme du passif à court terme et du passif à long terme.

Type d'exploitation (principalement utilisé dans l'enquête financière) : le type de ferme est déterminé par le répondant, la classification étant basée en grande partie sur le pourcentage de ventes du produit principal (ou des principaux groupes de produits). Aux fins des calculs statistiques, on retient dix grands types de fermes identifiés comme suit :

Fermes de culture de céréales et d'oléagineux. Les fermes dont plus de 50 % du revenu agricole brut est tiré de la vente de blé, d'avoine, de pois de grande culture, de haricots secs, de lentilles, de moutarde, de lin, de colza (canola), de maïs grain, de soya, etc., et de mélanges de céréales.

Fermes d'élevage de bovins laitiers et de production laitière. Les fermes, dont plus de 50 % du revenu agricole brut (à l'exclusion des subventions à la production laitière), sont tirées de la vente de lait et de crème à des fins de consommation et de transformation.

Fermes d'élevage de porcs. Les fermes dont plus de 50 % du revenu agricole brut est tiré de la vente de porcs, de porcelets sevrés, de porcs de marché, de jeunes truies, de porcs pour l'engraissement, de truies et de verrats, y compris de la vente de porcs de réforme.

Fermes d'élevage de bovins de boucherie y compris l'exploitation de parcs d'engraissement. Les fermes bovines sont celles dont plus de 50 % du revenu agricole brut est tiré de la vente de bovins. La finition de bovins de boucherie, les parcs d'engraissement de bovins, les bovins pour la boucherie, le stock de remplacement des génisses laitières et les opérations de semence bovine font partie de cette catégorie.

Fermes d'élevage de volailles et production d'oeufs. Les fermes avicoles sont celles dont plus de 50 % du revenu agricole brut est tiré de la vente de poulets, de poulettes, de poules, de coquelets, de chapons ainsi que de poulets commerciaux à bouillir et à griller. Cela comprend également le revenu tiré de la vente de dindons et dindes, d'oies, de canards et d'autres volailles. Depuis 2002, les couvoirs sont compris dans ce type de ferme. Veuillez noter que cette enquête n'a pas recueilli les données sur les couvoirs avant 2002. Les données sur la volaille et les oeufs sont publiées ensemble, mais des estimations séparées sont disponibles sur demande.

Fermes de culture de fruits et de noix. Fermes tirant plus de 50 % de leur revenu agricole brut de la vente de fruits.

Fermes d'autres cultures de légumes et de melons. Fermes tirant plus de 50 % de leur revenu agricole brut de la vente de légumes (à l'exclusion des pommes de terre et des légumes de serre).

Fermes de culture de pommes de terre. Fermes tirant plus de 50 % de leur revenu agricole brut de la vente de pommes de terre.

Fermes de culture en serre, pépinières et exploitations de floriculture. Fermes tirant plus de 50 % de leur revenu agricole brut de la vente de produits de serre et de pépinière, y compris les légumes, le gazon et les fleurs.

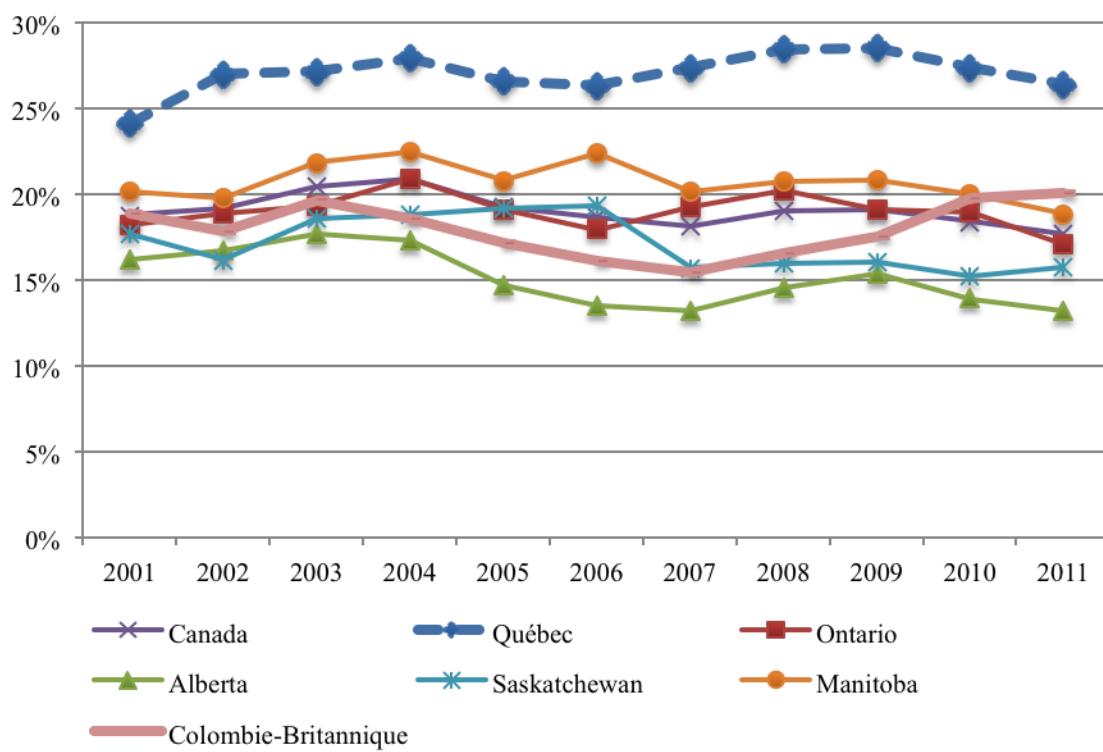
Autres. Toutes les fermes ne faisant pas partie des catégories ci-dessus sont considérées comme d'autres types de fermes. Cela comprend les fermes dont le revenu est principalement tiré de la vente d'autres animaux et de produits connexes (chevaux, poneys, fourrures, moutons et chèvres, abeilles et miel, bisons, émeus, lamas, aquaculture [poissons], animaux divers et autres opérations mixtes). Cela comprend le revenu tiré de la vente d'autres cultures et de produits connexes (foin, plantes fourragères, grains de semence, ginseng, betteraves sucrières, tabac, champignons, épices, bulbes, produits forestiers et de l'éable). Cela comprend également les revenus divers provenant du travail agricole à forfait et le revenu locatif agricole.

Annexe 2. La situation financière de l'agriculture au Québec en perspective : une comparaison avec le Canada (toutes provinces)

Taux d'endettement comparé

Graphique A

Évolution du taux d'endettement, par établissement, Québec et Canada (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Saskatchewan (2001-2011))

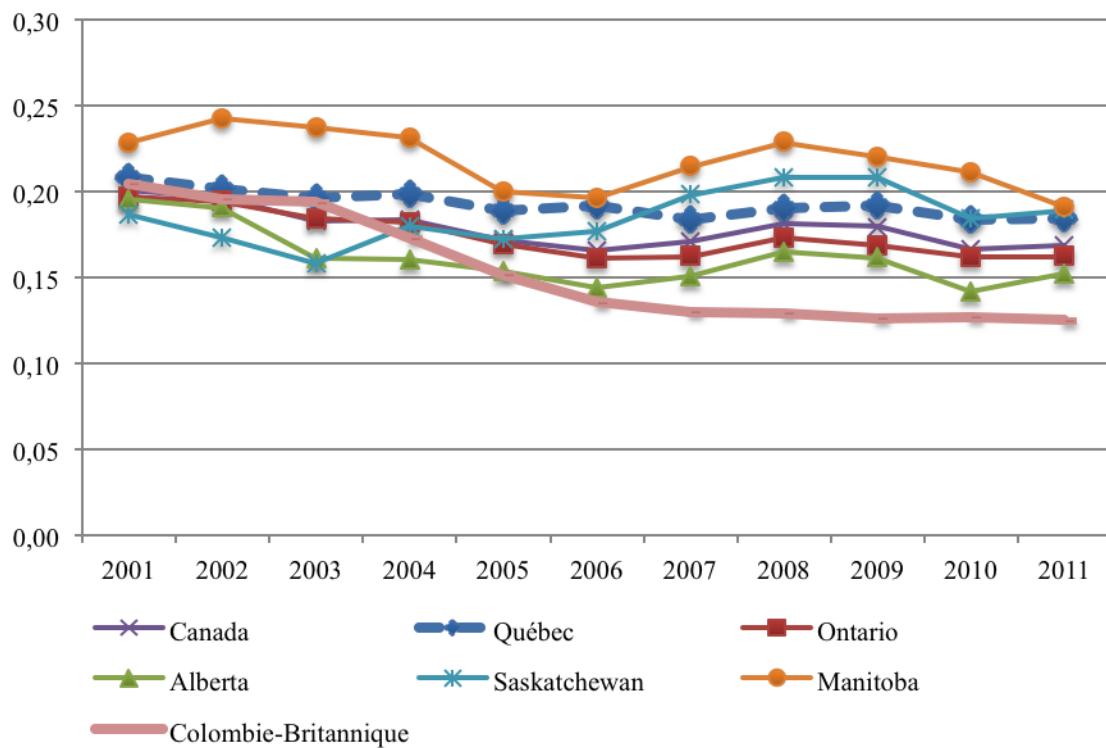


Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuel (dollars sauf indication contraire)* compilation faite par les auteurs.

Calculs : Taux d'endettement = Valeur du passif divisée par la valeur de l'actif

Productivité du capital comparée

Graphique B
**Évolution de la productivité du capital, par établissement,
 Québec et Canada (Alberta, Colombie-Britannique,
 Manitoba, Ontario, Saskatchewan) (2001-2011)**



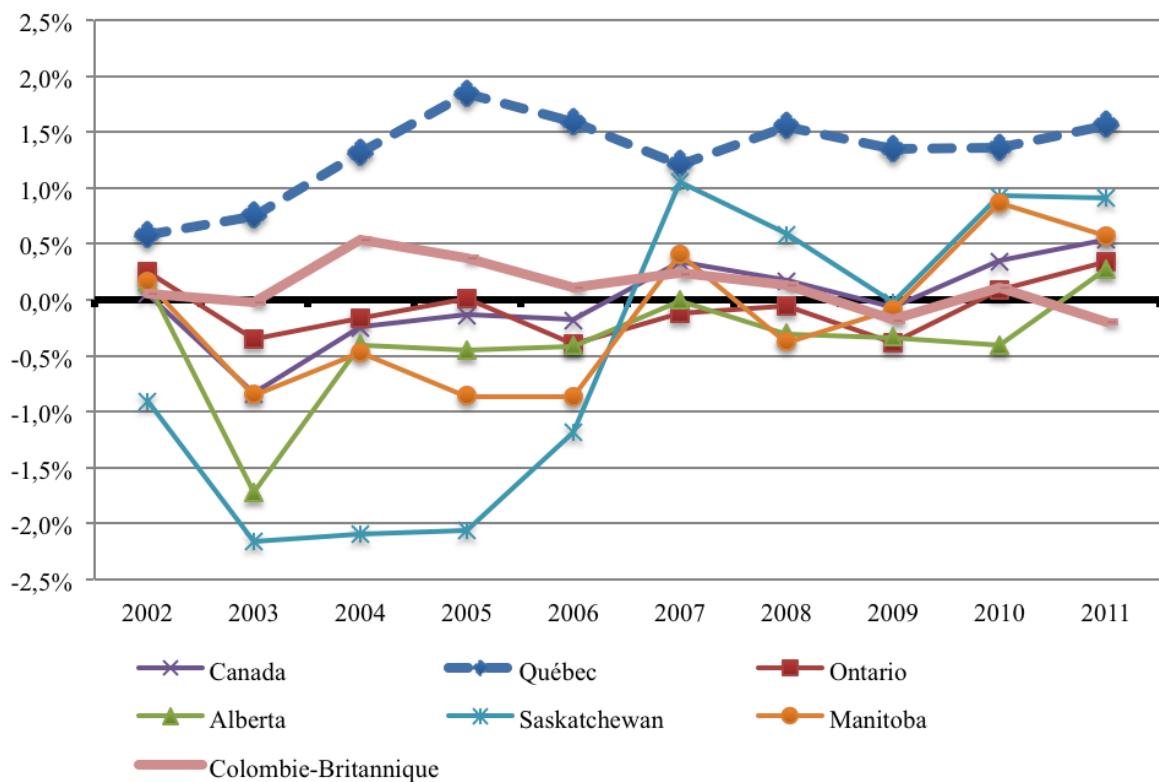
Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuel (dollars sauf indication contraire)*, compilation faite par les auteurs.

Calculs : Productivité du capital = Valeur des ventes agricoles (revenus SANS paiements de programmes) divisée par la valeur de l'actif

Rentabilité économique simplifiée comparée

Graphique C

Évolution du ratio de la rentabilité économique simplifiée, par établissement, Québec et Canada (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Saskatchewan) (2002-2011)



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 002-0065 : Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitation, moyenne par ferme, annuelle (dollars sauf indication contraire); Tableau 004-0007 : Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la forme juridique, Canada et provinces, aux 5 ans (nombre); Tableau 002-0038 : Revenu total moyen des exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteurs constitué et non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire); Tableau 002-0048 : Répartition des exploitations agricoles, selon le type d'exploitation agricole et la tranche du bénéfice net d'exploitation, secteurs constitué et non constitué en société, Canada et provinces, annuel (nombre)* compilation faite par les auteurs.

Calculs : Rentabilité économique simplifiée = Valeur du revenu agricole net comptant (plus les frais d'intérêt payés, moins l'amortissement et moins l'estimation du coût de vie) divisée par la valeur de l'actif